

ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS AU SAHARA

# LES VICTIMES ALGÉRIENNES SERONT-ELLES INDEMNISÉES ?

Page 2

LE JEUNE
# INDÉPENDANT
N° 8407 LUNDI 2 FÉVRIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CONGÉ DE MALADIE PROLONGÉ

## Le ministère met fin à la confusion

Page 2

TEBBOUNE A INAUGURÉ LA LIGNE MINIÈRE DE GARA DJEBILET

# L'ALGÉRIE ENTRE DANS L'HISTOIRE INDUSTRIELLE

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a procédé hier à l'inauguration officielle de la ligne minière Ouest (Béchar-Tindouf-Gara Djebilet), affirmant que l'Algérie marque une étape historique à travers la concrétisation de ce projet stratégique en un temps record. Page 3




TRANSPORT PUBLIC

## 335 nouveaux bus débarquent

Page 24

RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027

## Saâdaoui dévoile les grandes réformes

Page 2

COUPE DE LA CAF

## Le CRB surclasse le Stellenbosch FC

Page 10

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

## RETRAITÉS NÉS EN FÉVRIER

### Renouvellement obligatoire des documents

**LE CAISSE** nationale de retraite (CNR) a annoncé, hier, le lancement de l'opération de renouvellement des documents d'identité pour les bénéficiaires de pensions ou de retraités nés au mois de février. Cette opération se déroulera tout au long du mois de février 2026 et s'inscrit dans le cadre du renouvellement périodique des documents, organisé selon le mois de naissance de chaque retraité.

Le communiqué du CNR souligne que le processus a été grandement simplifié grâce aux outils numériques. Les retraités peuvent désormais effectuer l'opération depuis leur domicile, sans se déplacer vers les agences locales, via l'application mobile RetraiteDz, adaptée selon le type de retraite.

Pour les retraités directs, le renouvellement se fait grâce à la technologie de reconnaissance faciale (R-Face), permettant de confirmer que le bénéficiaire est toujours en vie. Pour les retraités transférés, l'identité est également vérifiée par reconnaissance faciale, accompagnée du téléchargement des documents requis directement sur l'application, selon la situation de chacun.

Une fois l'opération réussie, les retraités reçoivent une notification immédiate via l'application confirmant la validité du renouvellement à distance.

Cette initiative vise à faciliter les démarches administratives, à sécuriser l'accès aux services de retraite et à moderniser la gestion des pensions, en exploitant pleinement les outils numériques pour plus de rapidité et de simplicité.

**M. B.**

### RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027

# Saâdaoui dévoile les grandes réformes

**Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a tracé hier les grandes lignes de la rentrée scolaire 2026-2027. Entre allègement des programmes, nouveaux recrutements et réformes pédagogiques, le secteur s'apprête à vivre une transformation profonde.**

À l'occasion du lancement des rencontres préparatoires pour la prochaine rentrée scolaire, le premier responsable du secteur a levé le voile sur une stratégie globale, affichant l'objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement, alléger la charge des élèves et renforcer la performance du système éducatif national.

Le ministre a d'abord tenu à rassurer sur l'année en cours, qualifiant les résultats du premier trimestre de « satisfaisants ». Pour les deux trimestres restants, le mode de scolarisation actuel sera maintenu. Saâdaoui a toutefois insisté sur l'engagement collectif : « L'intérêt de l'élève exige l'adhésion de tous pour améliorer les indicateurs qualitatifs de l'école algérienne. »

Par ailleurs, un suivi rigoureux a été ordonné pour les établissements touchés par les récentes intempéries. Le ministre a instruit les directeurs de l'éducation d'intensifier les visites de terrain pour garantir le chauffage, le transport scolaire et la distribution de repas chauds dans toutes les wilayas.

Parmi les mesures phares annoncées, le ministre a confirmé l'allègement de la densité des programmes scolaires, une réforme qui concernera, dès la prochaine rentrée, la deuxième année moyenne. Cette démarche s'inscrit dans un processus plus large de révision des contenus pédagogiques, visant à améliorer les conditions d'apprentissage et à recentrer l'enseignement sur les compétences fondamentales.

Dans ce cadre, Mohamed Seghir Saâdaoui a mis en avant la nouvelle orientation du ministère consistant à confier chaque matière à un enseignant spécialisé. Ainsi, l'enseignement des sciences islamiques au cycle moyen sera désormais assuré par des professeurs de spécialité, de même que les matières de langue anglaise, d'éducation physique et sportive, ainsi que les disciplines scientifiques.

« Il y a une orientation claire vers l'attribution de chaque matière à l'enseignant spécialisé dans sa discipline, ce qui permettra d'améliorer la qualité du rendement pédagogique », a souligné le ministre.



Les grandes lignes tracées.

S'agissant du cycle primaire, le ministre a indiqué que l'allègement des programmes sera particulièrement accentué, cette étape étant déterminante dans l'acquisition des apprentissages de base et des compétences fondamentales. L'objectif, selon lui, est de faire de l'école un espace stimulant, favorisant l'épanouissement de l'élève à travers le renforcement des activités scientifiques, sportives et culturelles.

Mohamed Seghir Saâdaoui a, dans ce contexte, réaffirmé l'engagement du ministère à œuvrer pour la promotion du statut social et professionnel des personnels de l'éducation. Il a appelé les enseignants, les cadres et l'ensemble des travailleurs du secteur à redoubler d'efforts afin d'assurer la stabilité pédagogique et l'amélioration des performances scolaires.

Le ministre a également insisté sur la nécessité d'un suivi rigoureux de la situation des établissements scolaires, en particulier dans les wilayas ayant récemment connu des perturbations climatiques. Il a instruit les responsables et directeurs de l'éducation à intensifier les visites de terrain afin d'évaluer l'ampleur des dégâts éventuels et de s'assurer de la pleine disponibilité des établissements.

L'accent a été mis sur la garantie du chauffage, l'achèvement des travaux de restauration, la continuité du transport scolaire ainsi que la distribution régulière de repas chauds, afin d'assurer des conditions de scolarisation adéquates pour les élèves.

Sur le volet des ressources humaines, le ministre a annoncé le recrutement de 17 000 enseignants spécialisés en éducation physique et sportive, ainsi que de 14 000 enseignants de langue anglaise, afin de combler le déficit et de renforcer l'encadrement pédagogique au sein des établissements scolaires. Il a enfin souligné que le concours de recrutement en cours a accordé la priorité aux titulaires de diplômes spécialisés, dans le souci d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'adéquation entre les profils recrutés et les matières enseignées.

**Lynda Louifi**

### CONGÉ DE MALADIE PROLONGÉ

# Le ministère met fin à la confusion

**LE MINISTÈRE** des Finances met un terme à une confusion administrative persistante concernant le versement des allocations familiales aux fonctionnaires en congé de maladie de longue durée. Une instruction officielle, datée du 28 janvier 2026, désigne clairement la CNAS comme organisme chargé de cette prise en charge et harmonise les procédures à l'échelle nationale.

Face aux divergences d'interprétation constatées entre plusieurs directions régionales, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité est intervenue pour lever toute ambiguïté entourant la gestion des allocations familiales et de l'allocation de scolarité au profit des agents publics en arrêt prolongé pour raisons de santé.

Dans cette correspondance officielle, adressée aux responsables régionaux du Trésor, le ministère rappelle que les prestations familiales constituent un revenu complémentaire destiné aux travailleurs salariés ayant des charges familiales, et qu'elles ont un impact direct sur les dépenses du Trésor public. En situation normale d'activité, ces allocations sont versées par l'employeur, conformément à la réglementation en vigueur, tout en étant gérées par les organismes de sécurité sociale. Toutefois, la situation change dès lors que le fonctionnaire est placé en congé de maladie de longue durée.

L'instruction précise qu'en cas de congé de maladie de longue durée, que le fonctionnaire relève du régime général ou du régime spécifique de la Fonction publique, le paiement des allocations familiales ne relève plus de la responsabilité de l'employeur. Cette mission est transférée à la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), qui assure le versement de ces prestations pour le compte de l'État pendant toute la durée de l'arrêt de travail. Cette mesure repose sur le principe selon lequel la CNAS devient, durant cette période, l'organisme de prise en charge du fonctionnaire sur le plan assurantiel.

La Direction générale du Trésor a toutefois posé une condition essentielle à cette prise en charge. Le fonctionnaire concerné doit déposer un dossier de demande d'allocations familiales auprès des services compétents de la sécurité sociale, accompagné d'une attestation délivrée par son employeur. Ce document doit certifier l'arrêt effectif du versement des allocations familiales par l'administration durant la période du congé de maladie de longue durée.

En appelant les directeurs régionaux du Trésor à instruire les comptables publics sous leur autorité pour une application stricte de cette instruction, le ministère des Finances entend garantir l'uniformité des pratiques sur l'ensemble du territoire national. L'objectif affiché est double, à savoir assurer la protection des droits sociaux des fonctionnaires concernés et éviter toute interruption dans le versement des prestations familiales.

Cette clarification vise également à réduire les retards de paiement et les erreurs d'interprétation observées dans certaines structures locales, qui ont souvent pénalisé des fonctionnaires déjà confrontés à des situations de santé difficiles.

En Algérie, le congé de maladie de longue durée est encadré par la législation relative à la sécurité sociale et à la fonction publique. Celle-ci garantit au travailleur ou au fonctionnaire le droit à un arrêt temporaire de travail pour raisons médicales dûment justifiées, tout en bénéficiant des indemnisations prévues par la loi, sous réserve du respect des procédures de contrôle médical.

L'octroi de ce type de congé relève des commissions médicales compétentes, chargées d'évaluer la durée et la nature de l'arrêt, ainsi que d'assurer le suivi de l'état de santé de l'assuré, dans un souci d'équilibre entre la protection sociale et la préservation des finances publiques.

À travers cette instruction, le ministère des Finances réaffirme sa volonté de renforcer la clarté des textes réglementaires et d'améliorer la gestion des dépenses sociales. En distinguant clairement les obligations de l'employeur de celles de l'organisme de sécurité sociale en cas d'arrêt prolongé, l'administration entend garantir la continuité des droits des fonctionnaires, tout en consolidant la transparence et la stabilité du système financier public.

**Lynda L.**

TEBBOUNE A INAUGURÉ LA LIGNE MINIÈRE DE GARA DJEBILET

# L'Algérie entre dans l'histoire industrielle

*Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a procédé hier à l'inauguration officielle de la ligne minière Ouest (Béchar-Tindouf-Gara Djebilet), affirmant que l'Algérie marque une étape historique à travers la concrétisation de ce projet stratégique en un temps record.*


Une étape historique.

«Je déclare officiellement la mise en service de la ligne minière Ouest », a annoncé le président de la République dans un discours prononcé depuis la gare ferroviaire de Béchar, en présence du ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, Saïd Chengriha, de membres du gouvernement, des ambassadeurs accrédités en Algérie ainsi que de plusieurs responsables.

Rappelant que ce projet, était autrefois qualifié de « rêve », s'est finalement transformé en réalité tangible grâce à la détermination héritée de nos aïeux, qui ont combattu le colonialisme, le Président a surtout mis en avant le temps record dans lequel cette ligne minière a été réalisée. « La "ligne géante" a été réalisée en un temps record de 20 mois, un délai qui ne suffisait même pas à réaliser un lycée », a-t-il souligné.

« Nous avons pu relever ce défi grâce à une détermination algérienne, avec un financement algérien et des compétences algériennes, soutenues par nos amis chinois », a précisé Abdelmadjid Tebboune, mettant en avant une vision stratégique fondée sur l'exploitation des ressources nationales et la connexion du Sud au reste du pays.

L'inauguration de la ligne minière Ouest marque ainsi, selon le président de la République, une première étape du projet national structurant. Elle marque aussi la consécration des objectifs et orientations économiques avec l'exploitation de la mine de fer de Gara Djebilet, en plus de la mine de zinc et de plomb d'Oued Amizour, l'extension du port de phosphate d'Annaba en sus de la ligne minière Est.

L'objectif étant de libérer le pays de la dépendance aux hydrocarbures et de s'appuyer sur les compétences locales, le président de la République a également mis en avant les différentes réalisations accomplies dans le cadre de ce projet, notamment la construction de ponts sur une longueur totale de 22 kilomètres.

Le président de la République a en outre salué toutes les parties qui ont contribué à la concrétisation de ce projet en un temps record dans des conditions climatiques particulières, lesquelles n'ont pas entravé le maintien du rythme de travail.

Le Chef de l'Etat, accompagnée d'une importante délégation, a par ailleurs reçu sur le quai de la Gare de Béchar deux trains, l'un transportant des voyageurs et un autre le minerai de fer issu de la mine de fer de Gara Djebilet, marquant ainsi la mise en service officielle de cette ligne minière stratégique.

La cérémonie de la mise en service de la ligne minière Ouest a été aussi marquée par la diffusion d'un Film documentaire d'une durée de 56 minutes, retraçant les étapes de réalisation du projet et aussi la portée et les perspectives de ce projet ainsi que de l'exploitation de la mine de fer de Gara Djebilet.

**De Gara Djebilet, Lilia Aït Akli**

## LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

### «Gara Djebilet c'est une Algérie triomphante»

**LA MISE** en service de la ligne minière Ouest (Béchar–Tindouf–Gara Djebilet), inaugurée officiellement hier par le président de la République, est l'illustration de l'Algérie triomphante qui entre dans l'histoire par la grande porte ». C'est ce qu'a affirmé le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djelaoui. A travers la concrétisation de ce projet stratégique dans les délais fixés, « l'Algérie a pu relever le défi » et « transformer le rêve en réalité », a affirmé le ministre de Travaux Publics dans une allocution prononcée à l'ouverture de la cérémonie d'inauguration de ce projet, tenue au niveau de la Gare ferroviaire de Béchar. Le défi relevé dans les délais fixés a été principalement salué par le ministre, lequel a mis en avant la mobilisation de tous les moyens humains et matériels et surtout la coordination étroite entre toutes les parties concernées, en vue de concrétiser ce projet.

Selon Djellaoui, cette réalisation nationale ne se mesure pas seulement à la longueur de la ligne ni au nombre de gares construites, mais à la qualité des compétences nationales mobilisées, à l'ensemble des moyens déployés et au travail accompli sans relâche. « Aucun défi, qu'il soit climatique ou logistique, n'a affaibli la détermination de toutes les parties », a-t-il souligné.

L'intérêt « particulier » et « constant » des pouvoirs publics pour ce projet, mené par le président de la République, a été particulièrement souligné par le premier responsable du secteur, qui a mis en avant les « orientations quotidiennes » ayant tracé la voie.

La portée de cette ligne ferroviaire a également été soulignée par le ministre, qui a précisé qu'au-delà de l'acquis technique, son impact économique et social mérite d'être souligné. « La concrétisation de ce projet va permettre de désenclaver les populations de ces régions et de contribuer au développement local ainsi qu'à l'économie nationale », a-t-il indiqué, affirmant que les générations futures se souviendront de ce jour dans « 50 ou 100 ans ».

Le rendez-vous est désormais donné pour la réalisation d'un autre grand projet, celui de la ligne minière Est et le port de phosphate d'Annaba. « Nous promettons de travailler avec la même détermination et multiplier les efforts en vue de concrétiser ces projets dans les délais fixés », a affirmé le ministre des Travaux Publics.

**L. A. A.**

ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS AU SAHARA

# Les victimes algériennes seront-elles indemnisées ?

**C'EST PEUT-ÊTRE** une lueur d'espoir pour les victimes algériennes des essais nucléaires français. L'espoir d'une reconnaissance d'un préjudice physique et moral qui dure depuis plus de soixante ans. La France vient d'adopter un texte de loi portant sur la facilitation des indemnisations de ces victimes de ces essais au Sahara algérien et dans les îles de Polynésie au Pacifique.

Il s'agit d'une décision qui pourrait être un signe politique important, même nuancé, dans un contexte marqué par des tensions diplomatiques entre Alger et Paris, et qui dure depuis presque deux ans. Ce point délicat a toujours été en suspens dans le complexe mémoriel, et le gouvernement algérien et la société civile n'ont cessé de le revendiquer face aux entêtements et autres atermoiements de la France.

Il convient de souligner que l'Algérie a exigé, à maintes reprises, le lancement par la France d'un programme de nettoyage de tous les sites concernés par les nombreux essais nucléaires effectués durant l'époque coloniale et même après l'indépendance. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait appelé l'an dernier Paris à venir nettoyer ces sites.

Il y a quelques jours, la présidente de l'Association France-Algérie, Ségolène Royal, avait abordé cette question, estimant que la réponse à cette revendication peut constituer un point de départ dans le dégel des relations bilatérales et « c'est à la France de faire le premier pas, car c'est elle l'ancienne puissance coloniale ». Elle s'est engagée personnellement à suivre ce dossier, en plus de la restitution des biens culturels algériens dérobés durant la colonisation et des archives, ainsi que la restitution des crânes et des dépouilles des résistants algériens martyrs.

Dans l'attente d'une concrétisation réelle, de la part des autorités françaises, de sa volonté d'indemniser des dizaines, voire des centaines d'Algériens, l'incertitude et le flou entourent cette opération. Les experts pensent que l'une des phases préliminaires demeure avant tout la restitution des archives militaires et scientifiques liées à ces essais. Ces archives recèlent d'importants renseignements sur les zones contaminées ou les régions à risque, sur les dangers encourus par les populations qui ont été exposées aux radiations, mais aussi sur les listes nominatives des Algériens amenés comme cobayes lors de ces expérimentations à ciel ouvert.

Que prévoit le projet de loi adopté par les députés français ? Dans un article, il est écrit que « toute personne présentant une pathologie radio-induite et présente dans des zones et des périodes déterminées pourra bénéficier de l'indemnisation ». Le même texte affirme que même les victimes « dans les zones périphériques » doivent être dédommagées de la même manière que les victimes dans les installations militaires.D'ailleurs, des observateurs demeurent réservés sur ce point, car ils estiment que le périmètre sélectionné dans ces cas est trop limité et risque de ne pas toucher l'ensemble des victimes de ces essais nucléaires, alors que l'impact des explosions et les poussières radioactives peuvent contaminer des populations civiles à quelques centaines de kilomètres.

Pour rappel, la France avait adopté en 2010 une loi qui prévoyait des indemnisations financières aux personnes tombées malades suite aux essais nucléaires, en réparation du préjudice subi. L'indemnisation reposait sur trois critères : avoir été présent en certains lieux, à certaines dates et avoir développé l'une des 23 pathologies reconnues comme radio-induites (leucémie, cancer du sein, etc.). Un quatrième critère avait été introduit en 2018 par le comité chargé des indemnisations : avoir été exposé à une dose d'au moins 1 millisievert (mSv) par an, critère qui a été qualifié par des chercheurs indépendants de fallacieux et réducteur car les doses sont sous-évaluées et ce critère n'est ni scientifique ni sanitaire. Selon les experts, plus de 11 000 personnes seraient éligibles aux indemnisations grâce à cette nouvelle loi. La France a rejeté par le passé près de 700 dossiers, alors que des milliers d'autres, répondant pourtant aux critères, n'ont jamais déposé de demandes.

A ce propos, il faut dire qu'en Algérie, la majorité de la population qui habitait près des zones contaminées n'a pas déposé de dossier ou de demande. De rares cas ont été signalés, alors que des associations et des collectifs d'avocats avaient été mobilisés pour cette opération il y a quelques années. Seulement deux Algériens ont été reconnus comme victimes par la France sur plus de 60 dossiers déposés.

La France a fait exploser 17 bombes au Sahara algérien depuis février 1960. En 2021, le président Emmanuel Macron a reconnu l'existence d'« une dette » de la France envers la Polynésie, sans toutefois présenter d'excuses officielles. Il n'a jamais cité l'Algérie et ses populations victimes.Selon un récent rapport de l'ONG Norwegian People's Aid, les retombées des essais nucléaires réalisés entre 1945 et 2017 par tous les pays dotés de l'arme nucléaire, la plupart dans d'anciennes colonies, causeront à terme au moins 4 millions de décès dans le monde, principalement parmi les populations riveraines.

**Mohamed Kouini**



## PÉTROLE

### OPEP+ prolonge le statu quo jusqu'en mars

**L'ALGÉRIE** a pris part, hier, aux réunions ministérielles organisées dans le cadre de la coopération OPEP+ et de la 64e session de la Joint Ministerial Monitoring Committee (JMMC), grâce à la visioconférence. Cette participation s'inscrit dans le suivi rigoureux de l'application des engagements des pays membres en matière de production pétrolière. Lors de la réunion des huit pays engagés dans les ajustements volontaires de production, l'Algérie a été représentée aux côtés de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de l'Irak, du Kazakhstan, du Koweït, d'Oman et de la Russie. Les ministres et représentants ont confirmé la décision adoptée en novembre dernier, suspendant toute augmentation de la production jusqu'au mois de mars 2026. Les participants ont également réaffirmé leur engagement à maintenir une coordination étroite et un suivi continu du marché pétrolier mondial, dans un contexte marqué par des facteurs saisonniers et des fluctuations de la demande. Selon les conclusions de cette réunion, le maintien des niveaux actuels de production durant le premier trimestre s'aligne avec les conditions actuelles du marché, reflétant la responsabilité et la crédibilité des pays OPEP+. Cette approche prudente vise à préserver l'équilibre de l'offre et de la demande, tout en protégeant les intérêts à la fois des producteurs et des consommateurs. Par la suite, l'Algérie a participé à la 64e réunion de la JMMC, comité ministériel chargé de contrôler l'application des réductions volontaires de production. Les pays membres présents – Algérie, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Irak, Koweït, Nigeria, Venezuela, Kazakhstan et Russie – ont évalué le niveau de conformité des engagements pris pour les mois de novembre et décembre 2025. La commission a salué les efforts constants des pays participants et souligné que le respect strict et continu des décisions collectives demeure crucial pour la stabilité du marché pétrolier mondial.

**Hamid B.**

## GARA DJEBILET

# Le fer de lance de l'économie algérienne

*Après des décennies de reports et des travaux d'envergure, le mégaprojet de Gara Djebilet est entré, hier, en production, porteur de grandes promesses. Inauguré par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ce projet stratégique met fin à près de soixante-dix ans d'atermoiements et fait basculer un dossier longtemps en suspens, vers une réalité industrielle à portée nationale et continentale.*



*Une réalisation historique.*

C'est dans ce contexte que le spécialiste en sciences économiques, Dr Houari Tigharsi a affirmé, hier, que le projet de Gara Djebilet représente une réalisation historique, longtemps entravée, dès 1956, en dépit de son importance stratégique «multidimensionnelle», estimant que sa concrétisation n'a été possible qu'en raison d'une volonté politique affirmée, marquant, ainsi, un tournant majeur dans la valorisation des ressources nationales.

Le Dr Houari Tigharsi a déclaré sur les ondes de la Radio nationale, que «l'exploitation du gisement, qui atteindra progressivement 40 à 50 millions de tonnes par an, repositionnera l'Algérie parmi les grands producteurs mondiaux de minerai de fer et ouvrira la voie à une nouvelle géographie économique du pays». Pour l'économiste, le véritable tournant de Gara Djebilet réside dans la réalisation de la ligne ferroviaire minière, véritable colonne vertébrale du projet. «Le principal frein à l'exploitation minière en Algérie n'a jamais été le manque de ressources, mais l'absence d'infrastructures adaptées. La mise en service du rail change radicalement la donne», a-t-il dit.

Il a ajouté que cette ligne ferroviaire permet de réduire drastiquement les coûts de transport, «une condition indispensable pour rendre le minerai algérien compétitif face à des géants, comme entre autres, le Brésil ou l'Australie».

«La position géographique de l'Algérie, proche de l'Europe, de l'Afrique et même de l'Asie, constitue un avantage stratégique majeur, à condition d'avoir une logistique performante», a-t-il poursuivi. Et de soutenir : «Gara Djebilet est un projet historique, longtemps bloqué malgré son importance stratégique, et qui n'a vu le jour que du fait d'une volonté politique affirmée».

### DE LA PROMESSE À LA CONCRÉTISATION

Le Dr Houari Tigharsi a, en ce sens, rappelé que l'Algérie subit, depuis longtemps, les contrecoups de la volatilité des prix des hydrocarbures. «Des projets comme Gara Djebilet, le phosphate de phosphate de Bled El-Hadba ou la mine de zinc-plomb d'Oued Amizour offrent une véritable alternative au tout-pétrole, et ouvrent la voie à une économie diversifiée et résiliente», a-t-il avancé. Et de renchérir : «L'Algérie est passée du temps des promesses à celui de la concrétisation. Réaliser des projets de cette ampleur dans des délais record renforce la confiance du citoyen et redonne espoir».

De son point de vue, considérer, par ailleurs, le projet de Gara Djebilet comme une initiative strictement locale constituerait une erreur d'analyse, au regard de ses dimensions stratégique et nationale. «Ce complexe minier ne concerne pas une seule région précise. Son impact s'étend à près du tiers du territoire national, en particulier le Sud-Ouest et l'Ouest algérien, avec des retombées directes à moyen terme sur le Nord-Ouest, véritable point de jonction logistique et industriel», a-t-il précisé. Et de relever que le projet s'étend sur près de 1 000 kilomètres, traversant des régions longtemps marginalisées.

Selon le même intervenant, les retombées attendues sont multiples : emploi, sous-traitance dans les marchés publics, formation professionnelle, recherche scientifique et entrepreneuriat. «Les universités et centres de formation anticipent déjà de nouvelles spécialités liées au projet», a révélé l'analyste. Sur le plan social, Gara Djebilet favorise, en outre, une nouvelle répartition démographique, la création de wilayas déléguées et un renforcement de la stabilité dans des zones stratégiques comme Tindouf, Béchar, Béni Abbès ou Naâma, toujours d'après ses propres termes. Pour Houari Tigharsi, la coopération économique africaine n'est pas en reste. «Gara Djebilet est une porte d'entrée vers l'intégration économique africaine», a indiqué le spécialiste. D'après ses déclarations, le raccordement ferroviaire de Tindouf aux axes transfrontaliers, notamment la liaison Tindouf–Zouerate — un projet structurant de 775 à 890 km reliant l'Algérie à la Mauritanie— pose les bases d'un véritable corridor économique continental. La création de zones franches (avantages fiscaux) dans ces régions s'insère, selon lui, dans une vision prospective, tendant à dynamiser les échanges avec les pays voisins, particulièrement la Mauritanie, et à alimenter les marchés africains, en vue de booster le commerce intra-africain. Enfin, pour l'intervenant, le message adressé aux investisseurs est clair : « Aucune industrie lourde ne peut émerger sans infrastructures solides. Le rail et les ports modernisés constituent un gage de crédibilité et de stabilité «.

**Khalil Aouir**

## LA BOURSE BOOSTE LES JEUNES ENTREPRISES

# Zéro frais pour lever des fonds

**DANS** le cadre des efforts visant à dynamiser le marché financier et soutenir l'écosystème entrepreneurial, la Cosob, la SGBV-SPA et Algérie Clearing-SPA ont annoncé, hier, la mise en place d'un dispositif incitatif en faveur des startups, prévoyant une dispense exceptionnelle des frais d'introduction en Bourse afin de faciliter leur accès au financement et de renforcer leur contribution à la diversification de l'économie nationale.

Ce dispositif exceptionnel de dispense des frais d'introduction en bourse au profit des startups, pour une durée de trois ans couvrant la période 2026-2028, a été lancé par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), la Société de gestion de la Bourse des valeurs (SGBV-SPA) et le dépositaire central des titres (Algérie Clearing-SPA).

Cette mesure vise à faciliter l'accès des startups au marché financier et renforcer son attractivité, en contribuant à la prise en charge de leurs besoins de financement à travers des conditions d'accès adaptées. Elle concerne notamment le compartiment «Croissance», dédié spécifiquement à cette catégorie d'entreprises, précise un communiqué commun des trois institutions. A titre incitatif, la Cosob, la SGBV et Algérie Clearing ont ainsi décidé d'exonérer des frais d'introduction en bourse les entreprises disposant du label «startup» et optant pour une levée de fonds via le compartiment «Croissance» du marché des titres de capital de la Bourse d'Alger.

S'inscrivant dans le cadre des orientations stratégiques des pouvoirs publics en faveur du développement des startups, de l'entrepreneuriat et de l'innovation, cette mesure s'applique à toute opération de levée de fonds n'excédant pas 500 millions de dinars, réalisée à compter du premier février. Dans ce cadre, les startups concernées bénéficieront d'une dispense totale des frais liés à l'obtention du visa sur les notices d'information, perçus par la Cosob, des frais d'admission à la cote officielle facturés par la SGBV, ainsi que des frais d'administration, de conservation et de gestion des titres assurés par Algérie Clearing.

Par cette initiative, la Cosob, la SGBV et Algérie Clearing réaffirment leur engagement à soutenir la croissance des startups algériennes et encourager leur recours au financement par le marché financier, dans le cadre d'un écosystème de financement intégré en faveur de ces entreprises, selon la même source.

**Rim Boukhari**

SOUVERAINETÉ PHARMACEUTIQUE

# Le marché du médicament franchit les cinq milliards de dollars

***Le marché national du médicament a dépassé la barre des 5 milliards de dollars en 2025, confirmant la montée en puissance de l'industrie pharmaceutique, portée par une stratégie axée sur la production locale, la réduction des importations et le renforcement de la souveraineté sanitaire. C'est ce qu'a affirmé, hier, le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, lors d'une séance d'audition à l'Assemblée populaire nationale.***

Lors de cette séance devant la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle à l'APN, M. Kouidri a souligné que le secteur a connu une transformation structurelle profonde, couronnée par des résultats concrets traduisant l'efficacité de l'orientation stratégique adoptée par l'Etat. Le nombre d'établissements pharmaceutiques agréés pour la fabrication dépasse actuellement 233 unités, dont 138 établissements spécialisés, tandis que le développement du tissu industriel national a permis de couvrir plus de 83 % des besoins nationaux en médicaments.

La production locale s'est également renforcée avec l'enregistrement de plus de 4 180 produits pharmaceutiques fabriqués en Algérie, sur un total de 5 557 médicaments inscrits au niveau de la nomenclature nationale. Cette dynamique englobe des médicaments stratégiques et sensibles, notamment ceux destinés aux maladies chroniques et complexes, à l'image des anticancéreux, des médicaments biologiques similaires (biosimilaires) et des stylos d'insuline, généralement caractérisés par des coûts élevés.

Selon le même responsable, ces avancées ont eu un impact direct sur la facture d'importation des médicaments, qui est passée de 1,25 milliard de dollars en 2022 à 718 millions de dollars en 2023, puis à 515 millions de dollars en 2024. La poursuite de cette tendance baissière est attendue en 2025, permettant une réduction globale de la facture d'importation d'environ 482 millions de dollars.

En parallèle, le marché national du médicament a enregistré une croissance structurelle notable, sa valeur évoluant de 4,8 milliards de dollars à plus de 5,5 milliards de dollars, dépassant ainsi le seuil des 5 milliards de dollars en 2025. Cette évolution confirme que la localisation de l'industrie pharmaceutique constitue un levier de stabilité économique et un facteur de croissance durable.



*Une montée en puissance.*

A travers la nouvelle stratégie du secteur, le gouvernement accorde une importance particulière au renforcement de l'intégration nationale, au développement de l'industrie des dispositifs médicaux et à la promotion des exportations hors hydrocarbures. Ces axes interdépendants constituent le socle opérationnel de la consolidation de la sécurité sanitaire nationale, du renforcement de la souveraineté pharmaceutique et de la diversification de l'économie.

### SAIDAL, PILIER DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Cette approche intégrée a déjà produit des résultats tangibles en matière d'exportation. La valeur des exportations pharmaceutiques est passée de 6,12 millions de dollars en 2023 à 23,15 millions de dollars en 2024, soit une croissance de plus de 300 %. Les projections pour 2025 tablent sur un doublement de cette valeur, traduisant une amélioration de la compétitivité du produit national et un renforcement de la confiance régionale et internationale envers l'industrie pharmaceutique.

Dans ce contexte, le groupe public Saidal continue de jouer un rôle stratégique en tant que pilier de la sécurité sanitaire nationale et locomotive de l'intégration industrielle et de la promotion des exportations. Son chiffre d'affaires est passé de 18 milliards de dinars en 2023 à des prévisions dépassant 42 milliards de dinars à l'horizon 2025, conformément aux hautes orientations du président de la République visant à renforcer les capacités nationales, garantir la durabilité de l'approvisionnement et consolider le positionnement économique du secteur.

Cette dynamique s'inscrit dans une vision gouvernementale s'étendant jusqu'en 2030, avec pour objectif la construction d'une industrie pharmaceutique nationale forte, de haute qualité, capable de répondre durablement aux besoins du marché national.

Pour l'année 2026, le ministère prévoit de mettre l'accent sur l'augmentation du taux d'intégration nationale, les entreprises publiques, notamment le Groupe Saidal, étant appelées à jouer un rôle central dans la concrétisation de projets de production locale de matières premières, telles que les anticancéreux, les médicaments antidiabétiques et les antibiotiques. Ces projets visent à réduire la dépendance aux intrants importés et à sécuriser l'approvisionnement face aux fluctuations des chaînes logistiques mondiales.

Le secteur entend également accélérer la numérisation de l'ensemble des services ministériels en 2026, à travers la mise en place d'un système numérique pour le dépôt à distance des dossiers de programmes d'importation et des demandes d'agrément, garantissant transparence et rapidité de traitement.

Il est également prévu de numériser intégralement les dossiers d'enregistrement des produits pharmaceutiques, ainsi que d'intégrer le système de sérialisation dans le cahier des charges afin d'assurer la traçabilité des médicaments et de lutter contre la contrefaçon.

Dans le même sens, un plan opérationnel est prévu pour l'année en cours, visant à encourager l'exportation des produits pharmaceutiques, à travers l'accompagnement des unités industrielles pour l'obtention des accréditations internationales.

**Rim Boukhari**

TRAVAUX, AGRICULTURE, LOGEMENT

# Mascara en plein dynamisme

**LES AUTORITÉS** locales ont inspecté, hier, les travaux de modernisation des routes, les exploitations agricoles et le chantier de logements publics à Sidi Kada, illustrant le dynamisme des projets de développement à Mascara. Cette tournée a mis en lumière la volonté de renforcer les infrastructures, soutenir l'agriculture locale et améliorer le cadre de vie des habitants.

La journée a débuté par une inspection des principales artères de la périphérie sud, où les travaux de modernisation avancent rapidement. Sur place, le wali de Mascara, Fouad Aïssi, a rappelé l'importance de respecter les délais contractuels et les normes de qualité, insistant sur la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation, notamment sur les axes les plus fréquentés. Les équipes ont été invitées à accélérer les travaux, tout en veillant à la conformité des matériaux et à la sécurité des chantiers.

La tournée s'est ensuite poursuivie dans plusieurs exploitations agricoles de la wilaya, où Fouad Aïssi a rencontré un groupe d'agriculteurs en pleine récolte. Au cours de cet échange, ces derniers ont exprimé leur optimisme pour une saison agricole prometteuse, soulignant l'impact positif des précipitations récentes sur l'état des terres et la croissance des cultures.

Le wali a rappelé que le soutien aux filières agricoles locales reste une priorité, insistant sur l'importance d'exploiter ces conditions favorables pour renforcer la production et sécuriser l'approvisionnement alimentaire de la région. Le dernier arrêt a été effectué au chantier de logements publics locatifs de Sidi Mahieddine, dans la commune de Sidi Kada. Là encore, le responsable a insisté sur la qualité des travaux et le respect des normes de sécurité, tout en encourageant les équipes à accélérer le rythme pour répondre aux besoins croissants en logement. Il a rappelé que ces projets visent à améliorer directement le cadre de vie des habitants et renforcer le tissu social de la commune.

Tout au long de cette tournée, le premier responsable de l'exécutif a donné des instructions claires pour garantir la coordination entre les différents projets, vérifier le respect des standards de qualité et s'assurer que chaque initiative contribue concrètement au développement durable de la wilaya.

**Brahim Mazi**



## PRODUCTION LOCALE, SEMENCES, ÉLEVAGE

### La nouvelle feuille de route agricole

**LE MINISTRE** de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine El-Mehdi Oualid, a présenté, hier, devant la Commission de l'agriculture et du développement rural du Conseil de la nation, les principaux projets programmés pour l'année en cours et les prochaines échéances, visant à renforcer durablement la sécurité alimentaire nationale.

Au cœur de cette stratégie figure l'ouverture du secteur aux initiatives privées. Dès cette année, les pouvoirs publics autoriseront les investisseurs privés à créer des laboratoires d'analyses en santé végétale et vétérinaire. Une mesure destinée à améliorer l'accompagnement des agriculteurs, renforcer le contrôle sanitaire et créer de nouveaux emplois dans les filières agricoles.

Concernant les viandes blanches, le ministre a annoncé le lancement, en 2026, de nouvelles unités de production d'»mères reproductrices» en partenariat avec des opérateurs étrangers. Objectif affiché : réduire progressivement les importations, augmenter la production locale et, pour la première fois, initier un programme de développement des génomes locaux, afin de renforcer l'autonomie du secteur agricole.

Sur le volet des semences, Yacine Oualid a indiqué que le ministère œuvre à la sélection de variétés adaptées aux spécificités climatiques de chaque région. Des projets de production locale de semences sont également en cours, avec pour ambition d'atteindre l'autosuffisance, de sortir de la dépendance aux importations et de réduire les coûts de production pour les agriculteurs.

S'agissant des viandes rouges, le ministre a souligné la nécessité de maîtriser les coûts d'élevage, notamment ceux liés à l'alimentation du bétail. Il a pointé la hausse jugée «injustifiée» des prix de certains intrants, en particulier le son et l'orge, affirmant que des mesures sont à l'étude pour alléger la charge financière pesant sur les éleveurs.

Par ailleurs, afin de mieux protéger les agriculteurs face aux aléas climatiques, le ministère prévoit le lancement de nouveaux produits d'assurance agricole, couvrant les dommages liés aux intempéries, dans le but d'élargir le nombre d'exploitants assurés. Des microcrédits viendront également compléter les financements bancaires existants, afin de soutenir l'investissement agricole.

Enfin, sur la question sensible du foncier agricole, le ministre a annoncé l'achèvement du projet de loi relatif au foncier agricole, actuellement en cours d'examen au niveau du Secrétariat général du gouvernement. Ce texte vise à traiter l'ensemble des problématiques liées à la gestion des terres agricoles et à simplifier les procédures, dans une optique de sécurisation et de valorisation de l'activité agricole.

**Aymen D.**

ASSIETTE IDÉALE POUR LES 5-11 ANS

# Un guide pédagogique concocté par l'INSP

Face à la progression préoccupante du surpoids et de l'obésité chez les enfants d'âge scolaire, l'Institut national de santé publique (INSP) a rendu public un nouveau guide pédagogique consacré à l'alimentation saine des enfants de 5 à 11 ans. Ce document, à la fois pratique et accessible, ambitionne d'accompagner les parents, les éducateurs et les professionnels de la santé dans l'instauration durable de comportements alimentaires favorables à la santé, à un âge sensible où se construisent les habitudes de vie déterminantes pour l'avenir.

Dans la présentation du document, l'INSP a fait valoir que « l'alimentation constitue un pilier essentiel du développement physique, cognitif et émotionnel de l'enfant ». C'est dans cette perspective que l'Institut a élaboré le guide intitulé « Apprendre à manger sainement », dont l'objectif est de « promouvoir des attitudes saines en matière d'alimentation et d'activité physique dès le plus jeune âge ».

L'ouvrage, d'une centaine de pages, agrémentées de nombreuses illustrations graphiques et recettes ludiques a été conçu par une équipe pluridisciplinaire de l'INSP, sous la coordination du Pr Abderrezak Bouamra, directeur général de l'Institut, et du Dr Sana Bouchaib, cheffe du département de protection et de promotion de la santé. Il a été rédigé par Sara Hellal, biologiste, spécialiste en nutrition et diététique, cheffe de service nutrition, ainsi que par le Dr Imène Mouaci, médecin généraliste au sein du même service. L'INSP a précisé que ce travail a également bénéficié de l'appui et de la collaboration de l'UNICEF, ainsi que de la contribution du service de communication sociale de l'INSP.

Dans l'introduction de l'ouvrage, il est souligné que la publication de ce guide intervient dans un contexte marqué par « l'augmentation continue de la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants d'âge scolaire », un phénomène observé aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. L'Algérie n'échappe pas à cette tendance. Les enquêtes épidémiologiques menées ces dernières années ont mis en évidence une progression inquiétante de l'excès pondéral chez l'enfant, au point d'en faire « un véritable problème de santé publique ».

Selon l'INSP, il est désormais « impératif d'agir précocement sur les causes de cette épidémie », en modifiant les modes de vie et en créant un environnement favorable à des choix alimentaires sains. L'Institut a fait savoir que le risque élevé de persistance du surpoids à l'âge adulte renforce l'urgence des actions de prévention, d'autant plus que « l'enfance et l'adolescence sont les périodes où les habitudes, bonnes ou mauvaises, s'acquièrent durablement ».


Instaurer de comportements alimentaires favorables à la santé.

Le guide a rappelé que l'âge scolaire, compris entre 5 et 11 ans, correspond à une phase de croissance rapide, tant sur le plan physiologique que psychologique. A ce stade, « l'alimentation joue un rôle central dans l'acquisition d'un comportement alimentaire favorable à la santé ». Elle fournit non seulement l'énergie et les nutriments nécessaires à la croissance, mais contribue également au bon rendement scolaire, souvent affecté par une alimentation déséquilibrée.

L'INSP a indiqué qu'une alimentation saine constitue, par ailleurs, « une mesure de prévention majeure contre de nombreuses maladies chroniques à l'âge adulte », telles que l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, certains cancers ou encore l'ostéoporose.

Destiné aux enfants en bonne santé âgés de 5 à 11 ans, ne présentant pas de pathologies influençant le poids, le guide a été élaboré en arabe et en français afin d'en faciliter l'appropriation par le plus grand nombre. Il se veut « un outil pédagogique simple, fonctionnel et utilisable dans la pratique quotidienne ».

### STRUCTURER LES REPAS POUR MIEUX GRANDIR

Le document propose des repères nutritionnels précis, mettant en avant les principales sources alimentaires de vitamines et de minéraux indispensables à la croissance. Il a notamment souligné que « les viandes et les poissons constituent les meilleures sources de fer héminique, mieux absorbé par l'organisme », tandis que « les produits laitiers représentent la principale source de calcium alimentaire ». Les fruits et légumes riches en vitamine C, les poissons gras sources de vitamine D, ainsi que les aliments riches en magnésium et en zinc y occupent également une place centrale.

Le guide souligne l'importance de l'organisation des repas tout au long de la journée. « L'équilibre alimentaire repose à la fois sur la qualité et la quantité des aliments consommés », a précisé l'INSP. Les repas doivent être variés, structurés et adaptés aux dépenses énergétiques de l'enfant.

Une attention particulière est accordée au petit-déjeuner, souvent négligé. Pour les enfants qui éprouvent des difficultés à manger le matin, le guide recommande de « rompre avec la routine, stimuler la curiosité et varier les présentations », en proposant des alternatives attractives et nutritionnellement équilibrées. Le fait de « prendre le petit-déjeuner en famille, sans écrans » est également présenté comme un levier éducatif important.

Les repas du déjeuner et du dîner doivent, quant à eux, s'articuler autour d'une structure simple et constante. En l'occurrence, une portion de légumes ou de fruits, un aliment riche en protéines, un féculent de préférence complet, et de l'eau « à volonté, seule boisson indispensable à table ».

Afin d'aider les parents et les enfants à mieux visualiser les proportions alimentaires, le guide propose la méthode de « l'assiette idéale », également appelée « assiette santé ». Inspirée de la pyramide alimentaire, cette approche visuelle permet « d'identifier en un coup d'œil les bonnes proportions d'aliments à intégrer dans chaque repas ». Simple et facile à appliquer, elle figure parmi les outils phares du document, aux côtés de la technique des portions corporelles.

Enfin, l'INSP a tenu à rappeler que l'alimentation ne peut être dissociée de l'activité physique. « L'une appuie l'autre », souligne le guide, appelant les familles à encourager le mouvement au quotidien. A travers ce document, l'Institut invite parents et éducateurs à « faire du repas un moment agréable, convivial et éducatif ». Cela d'autant plus qu'en matière de nutrition, « les adultes restent le premier modèle de l'enfant » et les habitudes acquises aujourd'hui façonneront la santé des adultes de demain.

**Sihem Bounabi**

PROTECTION DE LA JEUNESSE À L'ÈRE DES RÉSEAUX SOCIAUX

# Un impératif stratégique national

**LA PROTECTION** des jeunes contre les fléaux sociaux dans l'environnement numérique constitue aujourd'hui un enjeu stratégique qui appelle des réponses collectives, coordonnées et durables. C'est ce qu'a indiqué le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Moustafa Hidaoui, lors de la cérémonie de clôture du Forum national sur la prévention des jeunes contre les fléaux sociaux à l'ère digitale, au parc technologique de Sidi Abdellah. Dans son intervention, Hidaoui a affirmé : « la transition numérique ne peut être dissociée des enjeux de cohésion sociale ». Soulignant que « l'essor des technologies modernes impose de repenser les mécanismes de prévention, en tenant compte de la rapidité de diffusion des contenus et de l'impact profond qu'ils peuvent avoir sur les comportements individuels et collectifs ». Il a également mis en avant l'importance d'anticiper les mutations sociales induites par le numérique, plutôt que de se limiter à des réponses correctives a posteriori.

Présidant les travaux de clôture en présence de la Haute-commissaire à la numérisation, Meriem Ben Mouloud, ainsi que de représentants de plusieurs institutions nationales, d'experts et de membres du Conseil supérieur de la jeunesse, le ministre a tenu à mettre en exergue la portée stratégique de cette rencontre, qui s'inscrit dans un contexte marqué par l'accélération des usages numériques et la multiplication des risques sociaux qui y sont associés.

Le ministre a également mis l'accent sur l'importance de la coordination intersectorielle, estimant que la prévention des fléaux sociaux à l'ère digitale requiert une mobilisation conjointe des secteurs de la jeunesse, de l'éducation, de la communication, de la culture et de la numérisation. Expliquant que cette « cette approche intégrée est la seule à même de garantir l'efficacité et la pérennité des actions engagées ». Abordant la place de la jeunesse dans ce processus, Hidaoui a rappelé que les jeunes constituent à la fois le cœur de la transformation numérique et les premiers concernés par ses effets. Il a souligné que leur implication active dans l'élaboration des politiques publiques est essentielle pour concevoir des solutions réalistes et adaptées aux usages actuels. Affirmant qu'« associer les jeunes à la réflexion, c'est renforcer leur capacité à se protéger eux-mêmes et à devenir des acteurs de prévention au sein de la société ». Organisé par la commission sociale, solidarité et prévention des jeunes contre les fléaux sociaux du Conseil supérieur de la jeunesse, le forum s'est imposé comme un espace structurant de réflexion et de concertation. Les débats ont permis d'examiner, avec lucidité, les nouvelles formes de vulnérabilité auxquelles les jeunes sont exposés dans le cyberespace, qu'il s'agisse de dépendances numériques, de dérives comportementales, de manipulations informationnelles ou encore de menaces portant atteinte à l'équilibre psychologique et social. En outre, la présence de la Haute-commissaire à la numérisation lors de cet événement a illustré la volonté des pouvoirs publics d'inscrire la transition digitale dans un cadre éthique et socialement responsable. Les échanges ont ainsi conforté l'importance de promouvoir une culture du numérique fondée sur la responsabilité, le respect des valeurs et la protection des catégories les plus vulnérables.

Les travaux du forum ont également permis de valoriser le rôle du Conseil supérieur de la jeunesse en tant qu'instance consultative et force de proposition, chargée de relayer les préoccupations des jeunes et de contribuer à l'élaboration de stratégies nationales adaptées aux réalités du terrain. Les recommandations issues des ateliers et panels devraient, selon les organisateurs, alimenter les futures politiques publiques en matière de prévention sociale et d'encadrement des usages numériques. La rencontre s'est ainsi inscrite dans une démarche globale visant à concilier progrès technologique, cohésion sociale et responsabilité collective.

En clôturant les travaux, Hidaoui a réaffirmé l'engagement de l'Etat à faire de la protection de la jeunesse une priorité stratégique, soulignant que « l'enjeu dépasse la simple régulation des usages numériques pour toucher à la stabilité sociale, à la sécurité collective et à la préservation des valeurs nationales ».

**Sihem B.**

APPELANT À SON ARRESTATION

# Trump accuse Obama d'avoir fabriqué le dossier du «Russiagate»

Donald Trump a accusé Barack Obama d'avoir orchestré la fabrication du dossier du «Russiagate». S'appuyant sur des documents récemment publiés par le renseignement américain, il a affirmé que ces accusations reposaient sur des informations falsifiées et a appelé à des poursuites judiciaires contre son prédécesseur.



Donald Trump a mis en cause Barack Obama, l'accusant d'avoir joué un rôle central dans la création du dossier sur une supposée collusion entre son équipe et la Russie. Dans un message publié le 29 janvier sur Truth Social, le président américain est allé jusqu'à demander l'arrestation de son prédécesseur. D'après lui, de nouveaux documents rendus publics par la directrice du renseignement national, Tulsi Gabbard, apporteraient un éclairage inédit sur l'origine de l'affaire dite du « Russiagate ».

Il a affirmé que ces documents montreraient que les accusations portées contre lui n'étaient pas fondées et qu'elles auraient été fabriquées au plus haut niveau de l'État, sur instruction directe de Barack Obama. Le président américain a également estimé que ces actions ne relevaient pas d'une simple erreur politique, mais d'une tentative délibérée visant à discréditer un adversaire et à remettre en cause le résultat de l'élection présidentielle. Selon lui, cette période a marqué une rupture grave pour la démocratie américaine, et les responsables ne peuvent plus échapper à la justice. À l'été 2025, la directrice du renseignement national a rendu public un rapport affirmant que l'administration Obama avait falsifié des informations issues des services de renseignement. Le document évoque la fabrication d'accusations accusant la Russie d'une ingérence dans l'élection présidentielle américaine.

Le rapport précise qu'en août 2016, un responsable du département de la Sécurité intérieure avait informé le directeur du renseignement de l'époque, James Clapper, qu'aucun élément ne permettait de conclure à une capacité de la Russie à manipuler le décompte des voix. Ces informations auraient toutefois été écartées et maintenues confidentielles par les ministères de la Défense et de la Sécurité intérieure. Tulsi Gabbard a par la suite affirmé que la Russie ne disposait ni de l'intention ni des capacités nécessaires pour influencer l'issue du scrutin. Elle a accusé l'administration de l'époque d'avoir porté atteinte à la volonté exprimée par les électeurs et d'avoir affaibli les institutions démocratiques en alimentant, pendant plusieurs années, un climat de suspicion autour de la présidence de Donald Trump. À l'origine, les services de renseignement américains avaient accusé Moscou d'avoir cherché à influencer l'élection de 2016 en faveur de Donald Trump et au détriment de sa rivale Hillary Clinton.

Après l'élection, une enquête menée par une commission spéciale avait reconnu l'existence de tentatives d'influence sur l'opinion publique via les réseaux sociaux, sans toutefois établir de lien direct entre l'équipe de Trump et les autorités russes. En 2019, le rapport final du ministère de la Justice avait confirmé l'absence de preuves de collusion.

Donald Trump n'a depuis jamais cessé de rejeter ces accusations. Une position également défendue par Moscou, qui a toujours affirmé que ces soupçons étaient sans fondement.

**R. I.**

AFFAIRE EPSTEIN

# Macron aurait échangé avec le financier américain via un intermédiaire dès 2016

**DES ARCHIVES** judiciaires américaines récemment rendues publiques mentionnent des échanges indirects entre Emmanuel Macron et Jeffrey Epstein. Selon des documents examinés par des médias russes, ces contacts remonteraient à 2016 et se seraient poursuivis au début de son premier mandat présidentiel. Le président français Emmanuel Macron aurait entretenu, dès 2016, des échanges indirects avec le financier américain Jeffrey Epstein, par l'intermédiaire de l'un de ses proches collaborateurs, Sultan Ahmed bin Sulayem, selon des informations rapportées par des médias russes à partir d'archives publiées le 30 janvier par le département de la Justice des États-Unis. À cette période, Emmanuel Macron occupait le poste de ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique au sein du gouvernement de François Hollande. Les documents examinés indiquent qu'au moins à partir de cette année-là, des contacts auraient été établis avec Jeffrey Epstein, accusé de trafic sexuel et de crimes impliquant des mineurs. Des courriels datés de 2018 suggèrent que, devenu président et engagé dans les premières phases de son premier mandat, Emmanuel Macron se serait adressé directement à Jeffrey Epstein ainsi qu'à d'autres interlocuteurs non identifiés afin d'obtenir une assistance dans l'élaboration de nouvelles orientations politiques pour la France et pour l'Europe. Toujours selon cette source, Jeffrey Epstein aurait joué le rôle d'intermédiaire, facilitant des mises en relation entre des hommes d'affaires américains et l'administration française, en dehors des canaux institutionnels habituels. Les documents font également état d'une relation ancienne entre Jeffrey Epstein et Sultan Ahmed bin Sulayem, présenté comme un homme d'affaires originaire des Émirats arabes unis et dirigeant du groupe logistique DP World. Le financier américain aurait pu s'appuyer sur ces connexions afin de promouvoir, au sein de plateformes logistiques contrôlées par les Émirats, des technologies commerciales, militaires et de renseignement d'origine israélienne. Le 30 janvier, le département de la Justice des États-Unis a rendu publics plus de trois millions de pages liées au dossier Jeffrey Epstein. Ces archives, qui suscitent une attention internationale considérable, mentionnent à plusieurs reprises des personnalités telles que Donald Trump, Elon Musk et Bill Gates.

**R. I.**

## AGRESSIONS CONTRE GHAZA

### Au moins 11 martyrs dans des frappes sionistes

**AU MOINS** 11 Palestiniens sont tombés en martyrs et 20 autres ont été blessés, samedi, dans des frappes aériennes de l'armée d'occupation sionistes sur la bande de Ghaza, ont rapporté samedi des médias «Onze personnes sont tombées en martyres et 20 autres ont été blessées à la suite de frappes menées par l'occupation visant des civils dans une tente et un appartement», ont indiqué les médias, citant des sources sanitaires palestiniennes.

L'entité sioniste «poursuit ses graves violations de l'accord de cessez-le-feu dans un contexte de grave pénurie de fournitures médicales, de médicaments et d'équipements médicaux», a-t-on ajouté.

Les blessés ont été admis à l'hôpital de la ville de Ghaza, dans le nord du territoire, ainsi qu'à Khan Younes, dans le sud.

Dans un communiqué, le bureau de presse à Ghaza a précisé que la frappe contre une tente abritant des déplacés avait tué sept membres d'une même famille, dont un enfant et une personne âgée.

La quasi-totalité des habitants de la bande de Ghaza ont été déplacés au moins une fois pendant les plus de deux ans d'agression génocidaire sioniste contre l'enclave, et des centaines de milliers de personnes vivent encore sous des tentes ou dans des abris de fortune.

Selon les autorités locales, 509 personnes sont tombées en martyres dans des tirs ou des bombardements sionistes depuis le début du cessez-le-feu, entré en vigueur le 10 octobre dernier.

**R. I.**

## TUNISIE

### L'état d'urgence prolongé jusqu'à la fin de l'année 2026

**L'ÉTAT** d'urgence a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, sur l'ensemble du territoire national en Tunisie, a rapporté l'agence de presse tunisienne (TAP), citant le Journal officiel tunisien.

«Le décret n15 du 30 janvier 2026, portant prolongation de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 31 décembre 2026, a été publié au Journal officiel de la République tunisienne, dans son numéro 14 de l'année 2026», a précisé la même source.

La précédente prolongation de l'état d'urgence avait été décrétée le 29 décembre dernier pour une durée d'un mois.

Il convient de rappeler que l'état d'urgence est reconduit sans interruption en Tunisie depuis le 24 novembre 2015, à la suite de l'attentat terroriste ayant visé un bus de la garde présidentielle en plein centre de Tunis, ayant coûté la vie à 12 agents et fait 16 blessés parmi les forces de sécurité et les civils.

**R. I.**

SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À SIDI BEL-ABBES

# Divers projets en cours de réalisation

**La wilaya de Sidi Bel-Abbes enregistre la réalisation de plusieurs projets importants dans le secteur des travaux publics, notamment ceux liés au dédoublement des routes nationales et à l'amélioration du réseau routier, en vue d'alléger la congestion routière et d'améliorer les conditions de circulation. C'est ce qu'a indiqué, hier, la cellule d'information et de communication de la wilaya.**

La même source a précisé que parmi ces projets, qui ont fait l'objet d'une visite de terrain du wali de la wilaya, Kamel Hadji, samedi dernier, figure le projet de dédoublement de la route nationale RN 13 reliant les communes de Sidi Bel-Abbes et Telagh, dans son premier tronçon s'étendant sur 27 km, lequel connaît une avancée notable dans le rythme de réalisation.
Selon la même source, le taux d'avancement des travaux a atteint 92 % pour le premier lot et 89 % pour le troisième lot, tandis que le quatrième lot a été achevé à 100 %. L'achèvement des travaux restants et la réception du projet sont programmés dans les plus brefs délais, après satisfaction de l'ensemble des normes techniques requises.
Lors de la visite, il a également été procédé à l'examen de la situation du deuxième lot du projet, dont les travaux sont à l'arrêt suite à la résiliation du marché avec l'ancienne entreprise de réalisation pour manquement à ses engagements contractuels. Les services concernés ont ainsi entamé les procédures administratives nécessaires en vue de sélectionner une entreprise de substitution, afin de finaliser les travaux restants avant la fin du mois de juin de l'année en cours.
La visite a également concerné le deuxième tronçon du dédoublement de la route nationale RN13, reliant le village de Laouza à la commune de Telagh sur une distance de 13,2 km, ainsi que le projet de réalisation de la route de contournement Tighalimat–Telagh d'une longueur de 8,1 km, dont a bénéficié la wilaya au titre de l'année 2026.
La concrétisation de ces projets est prévue en trois lots, après l'achèvement des procédures administratives. A cet effet, le wali a donné des instructions pour accélérer les démarches administratives relatives au choix des entreprises de réalisation et lever tous les obstacles susceptibles de retarder le lancement des projets ou d'en affecter le rythme d'exécution.



Dans le cadre de l'amélioration de l'état des routes nationales, le wali a inspecté plusieurs tronçons de la route nationale RN 95, endommagés suite aux dernières intempéries. Il a ainsi été décidé de prendre en charge les travaux d'entretien du tronçon reliant les communes de Sidi Bel-Abbes et Sidi Khaled sur une distance de 6 km, ainsi que celui reliant le village de Titane Yahia à Ras El Ma sur 10 km.
Parmi les projets en cours ayant également fait l'objet d'une visite figure celui de la réalisation de la route de contournement de la ville de Sidi Bel-Abbes, reliant la RN 13 au chemin de wilaya 80 A sur une distance de 10 km. Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts visant à réduire la pression routière au sein du tissu urbain de la ville. Les procédures administratives et techniques nécessaires au lancement des travaux sont actuellement en cours d'achèvement.
Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme sectoriel visant la modernisation du réseau routier et l'amélioration de la liaison entre les différentes communes de la wilaya, ainsi que la prise en charge de plusieurs routes communales endommagées, dans le cadre du programme dont a bénéficié la wilaya à l'initiative du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, a souligné la même source.

**R. R.**

DÉVELOPPEMENT DE LA WILAYA DE GHARDAÏA

# Seize opérations projetées à Daya Ben-Dahoua

**SEIZE** opérations de développement en faveur de la daïra de Daya Ben-Dahoua, située dans la wilaya de Ghardaïa, font l'objet d'études au titre du programme de 2026, dans un but de consolidation du cadre de vie du citoyen et l'impulsion de l'action de développement de la région. C'est ce qu'ont indiqué, avant-hier, les services de la daïra.
Ces projets portent sur la rénovation et l'extension du réseau d'eau potable (AEP) dans les quartiers d'Argaden, Chaâbet-Affari et El-Mekassem, ainsi que sur l'extension du réseau d'assainissement au niveau des quartiers El-Mekassem, l'entretien et le curage des canalisations d'assainissement des différents quartiers de la ville, en sus d'un projet d'extension de l'éclairage public alimentés à l'énergie solaire au quartier Oum-Djeddar, ainsi que la réalisation de la route reliant la zone d'activités au quartier Argaden et à l'abattoir communal.
La réalisation de la route Dhaher Ahmed menant vers la mosquée « Abbès Ben Abd El-Moutalib », la pose d'une pelouse synthétique au stade communal, à Argaden, l'aménagement du cimetière et son équipement en éclairage public, en plus du revêtement de la route y menant, la réalisation d'un parking et l»extension de la petite mosquée, font partie des opérations projetées cette année pour Daya Ben-Dahoua, a indiqué le chef de la daïra, Mohamed Nadji.
Le même responsable a fait part également du lancement d'une étude de réalisation, au titre de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, d'autres projets portant notamment sur le revêtement de l'artère menant à la mosquée « Zoubir Ibn El-Aouam », l'artère menant vers la route d'Oum-Djeddar, en sus de la rénovation du réseau d'AEP à travers la ville de Daya Ben-Dahoua.
S'agissant de l'aménagement urbain, il est fait état du lancement de l'étude d'un projet d'aménagement urbain au niveau des quartiers Argaden, El-Mekassem, la zone Est et El-Arich, ainsi que la réhabilitation d'aires de jeux, le revêtement en gazon synthétique des terrains des écoles primaires et le revêtement du stade du quartier Boubrik d'une pelouse synthétique.

**R. R.**

PROMOTION DES CULTURES DE TOURNESOL ET DE COLZA À MÉDÉA

# Plus de 1000 hectares dédiés à cette filière

**LA DIRECTION** des services agricoles (DSA) de la wilaya de Médéa s'est fixée comme objectif de cultiver plus de 1000 hectares d'oléagineux (Colza et Tournesol), au titre de la saison agricole 2025/2026. C'est ce qu'a annoncé, hier, cette structure.
Les objectifs fixés pour la culture du Colza visent une superficie de 670 hectares, dont 650 hectares sont répartis sur quatre unités de production agricole (anciennes fermes pilotes) et 20 sont réservés à des agriculteurs privés, a expliqué la cheffe du bureau chargé de la culture des oléagineux, Aicha Kerrouche. Les opérations de semis de Colza ont débuté au début du mois d'octobre dernier et se poursuivent encore à travers les parcelles concernées par cette culture, a-t-elle ajouté. Concernant le Tournesol, la même responsable a estimé la superficie consacrée à cette variété d'oléagineux à 488 hectares, répartis également entre les unités de production agricole (428 hectares) et les agriculteurs privés (60 hectares).
Les opérations de mise en terre des semences interviendront à la fin du mois de février courant, a fait savoir Mme Kerrouche, soulignant que des actions de sensibilisation sont menées auprès des agriculteurs en vue de garantir la réalisation des objectifs fixés pour cette saison agricole. Durant la précédente saison agricole, plus de 1000 quintaux de graines de Tournesol ont été récoltés, auxquels s'ajoutent 1500 quintaux de graines de Colza, a révélé Mme Kerrouche. A noter, des mesures incitatives ont été décidées en 2024 en faveur de la filière oléagineuse, incluant diverses types de primes pour la production, la transformation des graines en huile de table ou pour le stockage, afin d'encourager les opérateurs de la filière.

**R. R.**

VERS UN CONTRÔLE STRICT DE L'UTILISATION DES FONDS

# Nouveau dispositif pour soutenir artistes et écrivains

Publié au Journal officiel de la République algérienne, le décret exécutif n°26-73 vient ainsi poser un cadre juridique précis pour l'octroi de l'aide publique aux arts et aux lettres.

Signé par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, ce texte structure pour la première fois de manière détaillée la composition, les missions et les règles de fonctionnement d'une commission spécialisée chargée d'examiner et d'évaluer les demandes de soutien.

Placée sous l'autorité du ministère de la Culture et des Arts, cette instance devra trancher sur des projets couvrant aussi bien la création artistique que littéraire, du théâtre à la traduction en passant par les résidences d'artistes et la participation aux salons du livre. Le dispositif introduit des critères d'éligibilité stricts, un mécanisme de contrôle de l'usage des fonds et la possibilité de recours pour les candidats recalés.

Composé de six chapitres et de 32 articles, ce décret exécutif établit le cadre juridique général de l'aide publique aux arts et aux lettres en Algérie et organise les modalités de soutien aux activités artistiques et littéraires à travers un dispositif institutionnel placé sous l'autorité du ministère de la Culture et des Arts.

Le décret stipule que l'aide est destinée aux personnes physiques de nationalité algérienne ainsi qu'aux personnes morales de droit algérien actives dans les domaines des arts et des lettres.

Cette aide s'inscrit dans les programmes du ministère et couvre la création artistique qui inclut notamment, le théâtre, la musique, la danse, les arts visuels, les spectacles, les expositions, les événements culturels, la recherche artistique, les ateliers et résidences, ainsi que la promotion des œuvres algériennes à l'étranger.

La création littéraire, deuxième axe principal couvert par cette aide, concerne, elle, l'écriture, l'édition, l'impression, la traduction, l'achat de droits, les publications périodiques et la bande dessinée, ainsi que la participation aux salons du livre et l'organisation d'activités littéraires.




### UNE COMMISSION DE 13 MEMBRES CHARGÉE DE LA GESTION DE L'AIDE

La gestion de l'aide est confiée à une commission spécialisée de 13 membres: neuf experts des arts et des lettres, trois représentants du ministère et le directeur du Centre national du livre (CNL), nommés pour un mandat d'une année renouvelable une seule fois et se devant de, justifier d'une expérience avérée, jouir de leurs droits civils et respecter les principes d'indépendance, de neutralité, de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêts.

Le décret exécutif précise que la commission fonctionne selon un règlement intérieur approuvé par la ministre de la Culture et des Arts.

Ladite commission examine les dossiers déposés auprès du ministère, évalue les projets selon des critères artistiques, littéraires, techniques et socioculturels, puis rend un avis motivé transmis à la ministre, seule habilitée à décider de l'attribution de l'aide, laissant aux demandeurs la possibilité d'introduire un recours en cas de refus.

Le décret indique également que l'aide est réservée à des projets nouveaux, précisant que les candidats ayant déjà bénéficié d'un soutien public sans réaliser leur projet en seront exclus et que l'attribution de cette aide donne lieu à une convention fixant les engagements, les modalités de versement, de suivi, de contrôle et les délais d'exécution, ajoutant que les fonds, incessibles, seront versés sur un compte spécial au nom du bénéficiaire. L'utilisation des fonds est soumise à un contrôle, selon les dispositions de ce décret, qui stipule également qu'en cas de manquement, la ministre peut prononcer l'exclusion, la suspension ou l'annulation de l'aide, ainsi que le remboursement des sommes.

**A. B. / Agence**

ROMAN AMAZIGH

# Lancement du 2e Prix Berbère Télévision

**BERBÈRE** Télévision annonce, dans un communiqué, le lancement de la 2e édition du Prix Berbère Télévision du roman amazigh, une distinction littéraire dédiée à la promotion de la langue amazighe et à la valorisation de la création romanesque contemporaine.

Les initiateurs de ce rendez-vous précisent que la date limite de soumission des œuvres est fixée au 20 février de l'année en cours, tandis que la cérémonie de remise du prix est prévue à la fin du même mois. Le lauréat de cette 2e édition, selon les organisateurs, recevra une récompense prestigieuse et bénéficiera d'une large visibilité sur les différents supports de Berbère Télévision.

S'agissant des conditions et des modalités de participation, les initiateurs du concours indiquent que l'œuvre doit être un roman publié entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Le roman doit être rédigé en langue amazighe, en caractères latins. Le dossier de candidature doit comprendre le formulaire de participation dûment rempli, accompagné d'une présentation biobibliographique de l'auteur ainsi que de sept exemplaires du roman.

Le communiqué précise que, « fort du succès rencontré lors de sa première édition, ce prix vise à mettre en lumière des œuvres qui explorent la richesse de l'imaginaire amazigh, son histoire, ses réalités sociales et culturelles, tout en encourageant aussi bien les auteurs confirmés que les nouvelles voix de la littérature amazighe ».

Enfin, Berbère Télévision affirme qu'à travers cette initiative, elle « réaffirme son engagement en faveur de la préservation, de la transmission et du rayonnement de la littérature amazighe, en tant que vecteur de mémoire, d'identité et de créativité contemporaine ».

**De notre bureau, Saïd Tissegouine**

SOIRÉE « TARAB » À LA TÉLÉVISION RÉGIONALE D'ORAN

# Hadj Kacem et Meryem Benallal en tête d'affiche

**LA TÉLÉVISION** publique régionale d'Oran a organisé, ce samedi 31 janvier à la salle « Al-Maghreb », une soirée « Tarab », en présence du wali de la capitale de l'Est. Inscrit dans le cycle « Nuits de la télévision », en partenariat avec l'Office national de la culture et de l'information (ONCI), l'événement est dédié à la musique arabo-andalouse notamment le hawzi et le madih.

A l'affiche, Brahim Hadj Kacem, figure reconnue du répertoire andalou et hawzi, et Meryem Benallal, très appréciée par les amateurs du genre musical. Les deux artistes incarnent une génération qui travaille à maintenir le lien entre tradition et scènes contemporaines, en adaptant des formes anciennes au goût d'un public large.

Devant une assistance familiale nombreuse et attentive, les deux artistes ont offert un moment d'émotion et de raffinement, rappelant la place singulière qu'occupe ce patrimoine musical dans la mémoire culturelle algérienne.

L'initiative s'inscrit dans la logique des programmations culturelles de l'office national de la culture et de l'information, institution chargé de la promotion du patrimoine et de l'animation culturelle. La soirée a été aussi marquée par un concert centré sur l'émotion vocale, l'improvisation et la profondeur du texte musical du très large répertoire de la musique savante.

**A. B.**

LIGUE DES CHAMPIONS CAF

# Défaite frustrante de la JSK au Maroc

La JSK a été battue ce samedi sur la pelouse du stade olympique de Rabat, par l'AS FAR (0-1), suite à un but marqué par Khabba, à un quart d'heure de la fin de la rencontre qui rentre dans le cadre de la 4e journée de la Ligue des champions continentale.



Une seule minute est passée au début de ce match entre Maghrébins que le joueur de la JS Kabylie, Bott, a déjà écopé d'un carton jaune, par l'arbitre de la rencontre, le Rwandais Abdulkarim. Par la suite, les Kabyles mettent quelques pressions sur la défense et le gardien de but de l'AS FAR, Tagnaouti, dans l'espoir d'ouvrir la marque. Mais la défense marocaine s'est bien défendue. Les Marocains n'ont pu prendre à défaut la très bonne transition des joueurs de la JSK. Les joueurs de l'AS FAR sont très gênés par la stratégie du coach Joseph Zinnbauer dont, d'ailleurs, les joueurs n'ont pas su profiter de quelques occasions comme celle du quart d'heure de jeu. Par la suite, Hamidi prend la décision de tirer des 16 mètres, mais sa balle n'a pas été bien ajustée. Les Marocains se sont alors affolés en dégageant les balles à l'emporte-pièce, donnant l'impression de bien redouter cette équipe kabyle bien en force dans ce début de match. Puis, les joueurs des deux équipes s'échangent des actions offensives, sans qu'aucune n'ait réussi à concrétiser. C'est la grande bataille au milieu du terrain, et les Marocains ont même mis une pression dans le camp kabyle, en bénéficiant de pas moins de trois corners consécutifs, sans danger pour le gardien de but Gaya Merbah et sa défense. La JS Kabylie a bien géré cette première mi-temps, avec des hauts et des bas, mais l'essentiel est qu'elle n'a pas permis aux joueurs de l'AS FAR d'organiser leurs actions offensives. La mi-temps est alors sifflée sur le même score de son début. De retour de la pause, Derrag, en contre, commet la faute du tirage du maillot d'un adversaire qui lui a valu un carton jaune gratuit. Puis c'est Hrimat qui commet la faute sur Boudebouz en écopant, lui aussi, d'un carton jaune (66'). Ce dernier laissa la balle à Madani qui tire dans les décors (67'). Sur le côté gauche, Khabba effectue un centre, personne au marquage dans l'axe où Madani n'a pas devancé l'attaquant marocain qui bat Gaya Merbah (74'). C'est l'ouverture du score pour l'AS FAR. Suite à ce but encaissé, les joueurs kabyles réagissent alors en tentant de niveler la marque, jouant alors le tout pour le tout. Les Kabyles n'ont pas su bien gérer le score de parité en se faisant battre par une équipe de l'AS FAR bien prenable. Les joueurs de la JSK n'auront donc que des regrets pour avoir raté l'occasion même de remporter les 3 points du match. Suite à cette défaite et suite au match nul entre Al Ahly du Caire face aux Young Africans de Tanzanie (1-1), les Cairotes occupent la première place avec un total de 8 points, devant leur adversaire du jour qui est à la 2e place en compagnie de l'AS FAR de Rabat, alors que la JSK est à la dernière place avec deux points seulement. Les Kabyles ne sont pas encore vraiment éliminés, mais leurs chances se sont bien amenuisées…

### MERGHEM QUITTE LA JSK POUR UNE LANTERNE ROUGE DE D2…

Arrivé à la JS Kabylie à l'été dernier, Mehdi Merghem va déjà tourner la page. Selon une information révélée par Mohamed Toubache-Ter et confirmée par Santi Aouna, le milieu offensif algérien est tout proche d'un retour en France, avec le SC Bastia comme point de chute privilégié. En seulement cinq mois passés sous le maillot canari, Merghem a pourtant laissé une impression contrastée mais globalement positive. En 21 apparitions toutes compétitions confondues, dont 15 titularisations, le joueur de 28 ans a inscrit quatre buts et délivré trois passes décisives, s'imposant comme un élément offensif utile dans un contexte sportif instable. Malgré cela, l'international algérien A' a fait part à sa direction de son souhait de quitter le club dès cet hiver. Joueur de Châteauroux, Guingamp ou Nancy vit mal l'éloignement prolongé de la France, qu'il a quittée il y a désormais plus de quatorze mois. Après des passages à Farense au Portugal, à l'USM Alger puis à la JS Kabylie, Merghem aspire à un retour dans un environnement plus familier. Dans ce contexte, Bastia s'est rapidement positionné. Actuel dernier de Ligue 2, le club corse cherche à renforcer son secteur offensif pour assurer son maintien et voit en Merghem un profil capable d'apporter un plus. Un accord aurait été trouvé entre les deux parties pour un contrat de 18 mois, le joueur devant arriver libre en provenance de la JSK. Sauf retournement de situation, Mehdi Merghem devrait donc bien rapidement retrouver les pelouses françaises, avec l'ambition de relancer pleinement sa carrière.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION DE LA CAF/ 4E

# Le CR Belouizdad surclasse Stellenbosch FC (3-0) et fait un pas de géant vers la qualification »

**GRÂCE** à ce succès à l'extérieur, le CRB consolide sa première place du Groupe C avec 9 points. Il n'a fallu que 5 minutes au CR Belouizdad pour ouvrir le score. Servi par Lotfi Boussouar, Abdennour Belhocini trompe le gardien de but adverse pour l'ouverture du score. Le CRB prend ainsi l'avantage dans cette rencontre cruciale. Mohamed Ali Ben Hammouda, l'attaquant de CR Belouizdad, ouvre le score pour les Algériens. Sur une passe parfaitement dosée de Laouafi depuis le milieu de terrain, Ben Hammouda contrôle le ballon de la poitrine dans la surface avant de le placer habilement au-dessus du gardien sud-africain Sage Stephens, offrant l'avantage à son équipe.
28' : L'attaquant tunisien Mohamed Ali Ben Hammouda parvient à inscrire le deuxième but du CR Belouizdad, suite à un centre d'Islam Belkheir. Il réceptionne le ballon dans la surface et le place au fond des filets. Cependant, l'arbitre annule le but pour hors-jeu, une décision qui a suscité beaucoup de débats, notamment après les protestations des Algériens, qui considéraient que leur coéquipier était en position légitime. Après 45 minutes de jeu, Belouizdad mène 0-1 sur la pelouse de Stellenbosch dans ce match de la 4e journée de la Coupe de la Confédération CAF La rencontre a ensuite été rythmée et équilibrée, avec Stellenbosch dominant légèrement la possession, mais peinant à se créer des occasions nettes.
Le CRB, bien organisé défensivement, a répondu par des contre-attaques rapides et des frappes dangereuses .Les occasions se sont multipliées dans la dernière partie de la première mi-temps : à la 31e minute, Chaal a réalisé un arrêt spectaculaire sur un tir d'Asekho Tiwani, puis à la 34e minute, Keddad a trouvé la barre transversale sur une tête puissante, privant le CRB d'un second but. À la 80e minute, contre-attaque rapide pour le CR Belouizdad ! Le milieu Boukrchaoui, entré en jeu, sert Farid Mellali, également remplaçant, qui transmet immédiatement à Belhocini. Ce dernier place une tête parfaite et trompe le gardien sud-africain Sage Stephens. À la 88e minute, le CR Belouizdad porte son avance à 3-0. Entré en jeu à la place de Abdelnour Belhocini, l'attaquant Islam Abbaci conclut d'une tête parfaite après une superbe passe de Nofel Khasif, qui a récupéré le ballon dans les pieds de Genino Palace au milieu de la surface.
Avec ce troisième but, les Algériens confirment leur domination et se rapprochent encore plus de la qualification pour les quarts de finale de la Coupe de la Confédération CAF.

USMA

# Achref Abada nouvelle recrue hivernale

L'USM Alger a signé un joli coup sur le fil du mercato hivernal. Le défenseur central de l'ASO Chlef et de la sélection nationale A', Achraf Abada, s'est officiellement engagé avec le club de Soustara pour une durée de trois ans et demi, quelques heures seulement avant la clôture du marché des transferts. Annoncé un peu partout depuis ses belles prestations en Coupe Arabe au Qatar, le défenseur Achraf Abada quitte l'ASO Chlef pour l'USM Alger.



Le club de la capitale n'a pas encore annoncé la nouvelle alors que l'équipe se trouve actuellement au Mali pour jouer face au FC Djoliba mais l'information tourne et ses coéquipiers le félicitent déjà pour son nouveau contrat de trois ans. Achref Abada, 26 ans, était annoncé avec insistance du côté du Ahly du Caire, voir plus farfelu au Sporting Lisbonne mais c'est finalement dans un club Algérien participant aux joutes africaines qu'il a donné son accord, ce qui constitue une étape supplémentaire dans sa carrière après quatre ans et demi et 109 matchs avec l'ASO Chlef. A lUSM Alger il doit prendre la succession d'Adem Alilet dont les velléités de départ ne font plus de secret et dont les relations avec la direction est les supporters est ambivalente depuis le début de saison. A noter que l'USM Alger a libéré deux joueurs ces derniers jours, Ghiles Guennaoui et Khaled Bousseliou, afin de pouvoir recruter cet hiver alors que les rouge et noir n'avaient fait signer qu'un seul joueur, l'avant-centre ivoiien Kamagaté. Le recrutement d'Abada intervient pour pallier le probable départ d'Adem Alilet et renforcer l'axe central des «Rouge et Noir». Longtemps convoité par d'autres clubs comme le MC Alger ou le CR Belouizdad, le joueur a finalement choisi de rejoindre le projet de l'USMA après des négociations serrées entre les directions des deux clubs. Considéré comme l'un des meilleurs défenseurs centraux du championnat algérien, l'ex-joueur de l'ASO Chlef s'est engagé pour une durée de 3 ans et demi, le liant au club de Soustara jusqu'en juin 2029. Le transfert, dont le montant reste confidentiel mais jugé «conséquent» après la montée des enchères par la direction de Chlef, vient renforcer un secteur défensif qui en avait besoin pour la seconde moitié de saison. Né en 1999, Achraf Abada (26 ans) apporte une solide expérience malgré son jeune âge. International A›, il est pressenti pour intégrer durablement l'équipe nationale sous l'ère Vladimir Petkovic.

# Un club Turque passe à l'offensive pour Boudaoui

**À QUELQUES** heures de la fermeture du mercato hivernal, Galatasaray a décidé d'accélérer sur le dossier Hicham Boudaoui. Selon les informations de Santi Aouna, le club stambouliote a transmis ce dimanche matin une offre officielle à l'OGC Nice pour le milieu international algérien. La proposition turque prend la forme d'un prêt payant assorti d'une option d'achat estimée à environ 15 millions d'euros, alors que des négociations sont actuellement en cours entre les différentes parties. À 26 ans, Boudaoui s'est imposé depuis plusieurs saisons comme une pièce maîtresse du dispositif niçois. Arrivé sur la Côte d'Azur en 2019, l'ancien joueur du Paradou AC a franchi un cap, devenant l'un des milieux les plus fiables et constants de Ligue 1. Son importance ne se limite d'ailleurs pas au club azuréen. En sélection, Boudaoui est désormais un cadre de l'équipe nationale algérienne, un statut qu'il a confirmé lors de la récente Coupe d'Afrique des nations. Performant, régulier et influent, il a montré qu'il était capable de répondre présent dans les grands rendez-vous internationaux. Des prestations qui n'ont pas échappé aux recruteurs européens, Galatasaray voyant en lui le profil idéal pour renforcer son entrejeu. À l'horizon, une échéance majeure se dessine pour le joueur : la Coupe du monde 2026. Boudaoui sait qu'il devra évoluer dans un environnement compétitif et convaincant afin de conserver sa place dans les plans du sélectionneur Vladimir Petkovic. Un éventuel départ vers un club habitué aux joutes européennes pourrait ainsi représenter un tournant stratégique dans sa carrière. Sous contrat avec Nice jusqu'en 2027, le milieu algérien reste toutefois un élément clé du projet sportif du club. Reste à savoir si l'offre de Galatasaray suffira à faire pencher la balance dans ces dernières heures d'un mercato toujours imprévisible.

### YOUCEF ATAL : «JE VAIS REVENIR PLUS FORT»

L'international algérien Youcef Atal a rassuré les fans de l'équipe nationale sur son état de santé, annonçant le succès de l'opération chirurgicale qu'il a subie après une rupture complète du tendon d'Achille du pied droit. Le latéral droit d'Al-Sadd a publié un message sur son compte Instagram officiel, confirmant que l'intervention s'était parfaitement déroulée et remerciant tous ceux qui s'étaient intéressés à son rétablissement. «Merci à tous pour vos messages, Dieu merci, l'opération s'est bien passée», a-t-il écrit. Atal a exprimé son optimisme et sa détermination pour revenir plus fort, considérant cette épreuve comme un test de patience et de foi. «Je vais revenir plus fort, si Dieu le veut. Louange à Dieu pour tout», a-t-il ajouté, soulignant qu'il profiterait de sa période de convalescence pour préparer son retour en compétition. L'Algérien s'était blessé la semaine dernière lors du match entre Al-Sadd et Al-Ahli Dubai, tombant au sol sans contact, ce qui avait immédiatement inquiété ses coéquipiers et les supporters. Les examens médicaux ont révélé une rupture complète du tendon d'Achille, une blessure grave nécessitant une chirurgie et une rééducation de longue durée, estimée à au moins six mois. Cette situation met fin prématurément à sa saison et prive également l'équipe nationale de ses services pour les prochains rendez-vous, y compris la Coupe du monde 2026, constituant un coup dur pour le joueur et pour les Verts.

## UNAF : BAPTÊME DE FEU POUR LES U16 DE KARIM ZIANI

**DANS LE CADRE** de son programme annuel d'activités, l'Union nord-africaine de football (UNAF) organise du 4 au 8 février à Sousse, en Tunisie, un tournoi ouvert à la catégorie U16 (garçons) regroupant quatre sélections nationales. A peine le tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF) qualificatif pour le Championnat d'Afrique de football scolaire, tenu en Egypte, terminé, que l'instance nord-africaine lance un nouveau rendez-vous, cette fois à l'adresse de la catégorie des U16 regroupant quatre nations : la Tunisie, pays hôte, la Libye, l'Algérie et le Maroc. Ce tournoi s'inscrit dans le cadre de la préparation des sélections nationales pour les prochaines échéances, mais également dans un processus de formation et de progression de cette frange qui n'est pas souvent choyée car se trouvant à cheval entre celles des U15 et des U17. Le comité d'organisation, composé de la Fédération tunisienne de football (FTF) et de l'UNAF, a arrêté le programme du tournoi qui se déroulera sous forme de mini-championnat avec trois journées, soit trois matchs pour chaque équipe et où chaque rencontre durera 80 minutes (2 fois 40 minutes). La commission technique, qui tiendra une réunion mardi 3 février, en présence des représentants des sélections participantes pour régler les derniers détails du tournoi, a déjà arrêté deux sites, soit les stades d'Al-Kalaâ El-Kebira et de Masken, dans la wilaya de Sousse. Par ailleurs, l'UNAF a retenu une liste d'arbitres et d'arbitres assistants qui officieront ces rencontres.
Il s'agit de : Redouane Belaouar, Hachem Saïdia et Mohamed Ali Derouiche (Tunisie), Younes Loudini, Mohamed Ahssaine et Abdelati Medjahed (Maroc), Youcef Arioua, Hocine Hadj Yahia et Mohamed Tarek Djehani (Algérie) et Younes Mustapha Abou Zeïd, Ahmed Hassan Abdel Karim et Mohamed Tarek Al-Djehani (Libye). Pour sa part, la sélection algérienne U16 sera emmenée par l'ancien international des Verts, Karim Ziani, qui sera secondé par l'autre ex-international Hocine Metref, dont sera la première expérience. Installé depuis quelques mois, Ziani a organisé son premier regroupement le mois d'août dernier avec un effectif de 31 joueurs, tous issus du championnat national. Le plus curieux c'est que la fédération algérienne de football (FAF) n'a toujours pas communiqué au sujet de cette sélection ni sur le regroupement précompétitif en prévision de ce tournoi, et encore moins l'effectif retenu. Evidemment, l'objectif lors de ce tournoi ne sera pas forcément les résultats, mais la mise en place d'un projet pour cette future équipe U17 appelée à prendre part aux prochaines échéances.
Un tournoi qui permettra de voir à l'œuvre les joueurs, leur réaction sur le terrain sur les plans physique, technique et tactique mais aussi jauger de leurs capacités à appliquer des principes de jeu dans un cadre discipliné et une approche étudiée. Enfin, il est utile de souligner que les 31 joueurs regroupés en août dernier sont issus d'une large prospection menée par le staff technique de la sélection, et représentants une quinzaine de clubs algériens.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMENISTRATIVE
DE BIR MOURAD RAIS
COMMUNE DE SAOULA
N° FISCALE DU CONTRACTANT 098842089598919 01

**APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**
**N° :01../2026**

Le Président de L'assemblée Populaire Communale de Saoula lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales conformément aux articles 37-38 et 39 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , et l'article 44 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marché publics et des délégations de service public, pour :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET REVETEMENT ET REHABILITATION DE LA CHAUSSEE REPARTIS EN 06LOTS SEPARES :**

**LOT 01 : Réhabilitation De La Chaussé Et Aménagement De Trottoir La Paralléle Vers Rue Zoubiri Boualem.**
**LOT 02 : Réhabilitation De La Chaussé Et Aménagement De Trottoir Lotissement Lazergui**
**LOT03 : Construction Et Réhabilitation De La Chaussée Et Aménagement De Trottoir Hai Rouais 2eme Tranche**
**LOT 04 : Construction Et Revêtement De La Chaussée Cité Adda 2eme Tranche**
**LOT 05 : Construction Et Revêtement De La Chaussée Cité Méridja Coté Benai**
**LOT 06 : Réhabilitation De La Chaussé CEM GUECHTOLI Vers Draa Sekoum**

Les soumissionnaires admis à concourir sont dont les capacités répondent aux critères sous-cités :

**LOT 01 :**
-Un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie **CINQ (05) ou plus**, activité principal travaux public.
- Ayant réalisé au moins un projet similaire justifié par une attestation de bonne exécution pour les trois derniers années délivré par le maitre d'ouvrage et un marchés justifier et approuvé pour chaque projet
- Avec un chiffre d'affaires minimum moyen des années : 2022 – 2023 et 2024 de **28.000.000.00 DA**
- Ayant au moins un ingénieur d'état en TP (ou master).
- Ayant un camion de **20T ou plus** justifiés par carte grise avec assurance en cours de validité.

**LOT 02 :**
-Un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie **CINQ (05) ou plus**, activité principal travaux public.
- Ayant réalisé au moins un projet similaire justifié par une attestation de bonne exécution pour les trois derniers années délivré par le maitre d'ouvrage et un marchés justifier et approuvé pour chaque projet
- Avec un chiffre d'affaires minimum moyen des années : 2022 - 2023 et 2024 de **22.000.000.00 DA**
- Ayant au moins un ingénieur d'état en TP (ou master).
- Ayant un camion de **20T ou plus** justifiés par carte grise avec assurance en cours de validité.

**LOT 03 :**
-Un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie **QUATRE (04) ou plus**, activité principal travaux public.
- Ayant réalisé au moins un projet similaire justifié par une attestation de bonne exécution pour les trois derniers années délivré par le maitre d'ouvrage et un marchés justifier et approuvé pour chaque projet
- Avec un chiffre d'affaires minimum moyen des années : 2022 – 2023 et 2024 de **19.000.000.00 DA**
- Ayant au moins un ingénieur d'état en TP (ou master).
- Ayant un camion de **20T ou plus** justifiés par carte grise avec assurance en cours de validité.

**LOT 04 :**
-Un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie **trois (03) ou plus**, activité principal travaux public.
- Ayant réalisé au moins un projet similaire justifié par une attestation de bonne exécution pour les trois derniers années délivré par le maitre d'ouvrage et un marchés justifier et approuvé pour chaque projet
- Avec un chiffre d'affaires minimum moyen des années : 2022 - 2023 et 2024 de **6.500.000.00 DA**
- Ayant au moins un ingénieur d'état en TP (ou master).
- Ayant un camion de **20T ou plus** justifiés par carte grise avec assurance en cours de validité.

**LOT 05 :**
-Un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie **DEUX (02) ou plus**, activité principal travaux public.
- Ayant réalisé au moins un projet similaire justifié par une attestation de bonne exécution pour les trois derniers années délivré par le maitre d'ouvrage et un marchés justifier et approuvé pour chaque projet
- Avec un chiffre d'affaires minimum moyen des années : 2022 - 2023 et 2024 de **4.000.000.00 DA**
- Ayant au moins un ingénieur d'état en TP (ou master).
- Ayant un camion de **20T ou plus** justifiés par carte grise avec assurance en cours de validité.

**LOT 06:**
-Un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie **DEUX (02) ou plus**, activité principal travaux public.
- Ayant réalisé au moins un projet similaire justifié par une attestation de bonne exécution pour les trois derniers années délivré par le maitre d'ouvrage et un marchés justifier et approuvé pour chaque projet
- Avec un chiffre d'affaires minimum moyen des années : 2022 - 2023 et 2024 de **2.500.000.00 DA**
- Ayant au moins un ingénieur d'état en TP (ou master).
- Ayant un camion de **20T ou plus** justifiés par carte grise avec assurance en cours de validité.

-Les entreprise qualifies intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de bureau des marches de l'APC de Saoula contre le paiement de **5000.00 DA**.

Les dossiers de soumission comprendront un dossier de candidature une offre technique et une offre financière à savoir :

**1- Le Dossier De Candidature Contient:**
-La déclaration de candidature selon le modèle ci-joint signée et paraphée.
-La déclaration de probité selon le modèle ci-joint signée et paraphée.
- Copie du Casier judiciaire
- Copie de Registre de commerce Les statuts pour les sociétés.
-Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
-Les attestations de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés (SPA-EURL-SARL-SNC et SCS).
-Délai d'exécution des travaux.

**a/Capacités Professionnelles :**
- Un certificat de qualification et de classifications professionnelles, activité principal **travaux public**.

**b/Capacités Financières :**
Les bilans comptables des trois (03) dernières années (2022-2023-2024)
Les références bancaires.

**c/Capacité Technique :**
Les moyens humains avec les pièces justificative notamment les diplômes et les attestations d'affiliation CNAS
Les moyens matériels avec les pièces justificatives notamment les factures d'achat, les cartes grises ou les contrats de location.

**2- Offre Technique Contient :**
- Une déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint signée et paraphée.
- Le mémoire technique justificatif
- Le cahier des charges signé et paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »

**3- L'Offre Financière contient :**
- La lettre de soumission selon le modèle ci-joint signée et paraphée.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU).
- Le devis quantitatif et estimatif (DQE).

L'offre doit être déposée sou triple pli fermés et sous forme de pli candidature, pli technique et pli financier, séparés à l'intérieur de la même offre. L'enveloppe extérieure doit être anonyme et porter la mention :

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01. /2026 »**
**Bd Colonel Amirouche / Bureau Marché**
**- Intitulé Du Projet -**
**(À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)**

- La durée de préparation des offres est fixée à **15 jours.**
- L'offre est valable pendant **quatre-vingt (90) jour** augmentés de la durée de préparation des offres.
- La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres à **12h00**, si ce jour correspond à un jour férié légal, le jour de dépôt et d'ouverture est reporté au jour ouvrable suivant.
- L'ouverture des plis technique et financier aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres à **13h00mn**, au siège de l'assemblée populaire communale de Saoula.
- Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis.

*Le Jeune Indépendant* **du 02/02/2026 / ANEP 2616002978**

---

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE SETIF**
**DAIRA DE BOUANDAS**
**COMMUNE DE BOUSSELAM**
***N° identité fiscal :*** **098419199001029**

## Avis D'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 53 du loi n 23-12 du moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et l'article 65 et 161 du décret présidentiel №15-247 du 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'APC de Bousselam informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert N°:05/2025 portant le projet: FOURNITURE DES PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LES CANTINES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2026 Publie de la date 03/12/2025 au journal * **ealam al ahdaf** *en arabe , et de la date 03/12/2025 au journal * **le jeune indépendant** * en francais ,Vu le proces verbal de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres"la séance d'ouverture des plis du date 14/12/2025, et le proces verbal de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres"la séance d'évaluation des offres du date 29/12/2025 L'attribute proviso ire est indiqué dans le tableau suivant :

| Numéro | Désignation des lots | Désignation des fournisseurs | Montant minimum avec TTC | Montant maximum avec TTC | Observation |
|---|---|---|---|---|---|
| Lot n°01 | légumes et Fruits | Commerce eu Détail de l'alimentation générale , légumes et fruits * meraane riad* NIF/188194200245191000000 | 5.064.660,00DA | 8.317.565,00DA | L'offre qualifie techniquement et le moins disant |
| Lot n°02 | Viande rouge et blanc et œufs | Commerce eu Détail de viande De volaille et d œufs , Commerce eu Détail de légumes marines ou peles - ben amara faycal - NIF/ 18519300007516000000 | 5.474.416,00DA | 8.894.376,00 DA | L'offre qualifie techniquement et le moins disant |

Conformément aux dispositions de l'article 56 du loi n 23-12 du moharrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics et l'article 82 du décret présidentiel № 15-247 du 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires intéressés de cet avis d'attribution provisoire du marché sont tenus invité pour se rapprocher au service des marchés, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis, à apprendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tous les soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offres national, qui contestant ce choix, introduire un recours auprès de la commission de la commune des marches publics, dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans le bulletin officiel des marches de l'opérateur public, et les quotidiens nationaux.

*Le Jeune Indépendant* **du 02/02/2026 / ANEP 2616002856**

---

**DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS**
**ROUTE EL KETTAR OUED KOREICHE**
**Numéro d'Identification Fiscal : 411023000016047**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ**

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics.
Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales **N° 08/DFEP/2025,**
**Du: 08/09/2025 Au : 28/09/2025.**

Portant : Acquisition et renouvèlement des équipements en mobiliers scolaires, de bureau, matériels informatique et de service communs au profit des INSFP et CFPA de la wilaya d'Alger.

- Lots N°01 : Acquisition et installation d'équipement de mobilier de bureau.
- Lots N°02 : Acquisition et installation d'équipement de mobilier et matériel scolaire.
- Lots N°03 : Acquisition et installation d'équipement de batteries et ustensiles de cuisine.
- Lots N°04 : Acquisition et installation d'équipement de l'amphi théâtre et de la salle de conférence.
- Lots N°05 : Acquisition et installation de matériel d'internat.
- Lots N°06 : Acquisition et installation de matériel de buanderie.
- Lots N°07 : Acquisition et installation de matériel de foyer.
- Lots N°08 : Acquisition et installation d'équipement informatique et audiovisuel.

Paru dans les quotidiens nationaux : Jeune indépendant,أخبار الصباح , BOMOP.

Vu les critères de choix du partenaire co-contractant cités dans le cahier des charges, la Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la Wilaya d'Alger, déclare l'attribution provisoire du marché comme suit :

| LOT | Co-contractant | Le NIF du partenaire Co-contractant | NOTE TOTAL (100 points) | Délai | Montant vérifié et corrigé en TTC (DA) | Observation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 | Déclaré infructueux | | | | | |
| 02 | SNC LK. Equipement LARARA et CIE | 000135072343190 | 85 pts | 03 jours | 40 287 592,80 | Offre moins disante après qualification technique |
| 03 | SNC LK. Equipement LARARA et CIE | 000135072343190 | 100pts | 03 jours | 28 853 251,70 | Seul offre après qualification technique |
| 04 | SNC LK. Equipement LARARA et CIE | 000135072343190 | 100pts | 08 jours | 20 778 352,00 | Seul offre après qualification technique |
| 05 | SNC LK. Equipement LARARA et CIE | 000135072343190 | 80pts | 03 jours | 29 750 357,00 | Seul offre après qualification technique |
| 06 | Déclaré infructueux | | | | | |
| 07 | Déclaré infructueux | | | | | |
| 08 | Déclaré infructueux | | | | | |

En application de l'article **82** du décret présidentiel n° **15-247** du **16 septembre 2015** portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics.
Tout soumissionnaire contestant ce choix pourra introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya d'Alger dans un délai de **dix (10)** jours à partir de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux et le BOMOP.

Les soumissionnaires peuvent aussi voir les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres au niveau du service des marchés, à la Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la Wilaya d'Alger, dans un délai de **(03) jours** à partir de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux ou le BOMOP.

*Le Jeune Indépendant* **du 02/02/2026 / ANEP 2616003075**

République Algérienne Démocratique & Populaire

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et la ville et de l'aménagement de territoire
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
De la wilaya DE NAAMA

وزارة السكن و العمران و المدينة و التهيئة العمرانية
ديوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية النعامة

رقم التعريف الجبائي 0999 45 08 220 95 85

N°03/2026

## Appel d'offres national ouvert
## Avec des exigences de capacités minimales N°03/2026

L'office de promotion et de gestion immobilière de la Wilaya de Naâma dont le siège social est à la commune de Naâma wilaya de Naama lance un avis d'Appel d'offres national ouvert Avec des exigences de capacité minimales relative à l'achèvement de Réalisation des 50/200 logements LPL collectif type F3 à NAAMA du programme complémentaire de l'année 2022 répartis comme suit :

- LOT N°01 : Achèvement de réalisation des12/50 logements LPL type F3 (bloc A en R+3).
- LOT N°02 : Achèvement de réalisation des12/50 logements LPL type F3 (bloc B en R+3).
- LOT N°03 : Achèvement de réalisation des14/50 logements LPL type F3 (bloc C en R+3).
- LOT N°04 : Achèvement de réalisation des12/50 logements LPL type F3 (bloc D en R+3).

Les entreprises possédant un certificat de qualification et de classification professionnelle de catégorie (02) deux et plus en cours de validité activité principale en bâtiment peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction générale de l'office de promotion et de gestion immobilière de Naâma Adresse commune de Naâma wilaya de Naâma ,contre paiement d'une somme de 6000.00 D.A non remboursable

Suivant l'article 67 du décret Présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, Les offres doivent comporter un dossier de candidature. une offre technique et une offre financière, Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », Ces enveloppes sont ises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention .

**A Monsieur le Directeur General de l'OPGI NAAMA**
**Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres**
**«Appel d'offres ouvert avec des exigences de capacités minimales N°03/2026 »**
***Achèvement de Réalisation des 50/200 logements LPL collectif type F3 à NAAMA Programme complémentaire de l'année 2022***

**1-Le dossier de candidature contient :**

1/ Une déclaration de candidature (remplie, datée, cachetée et signée) · Le soumissionnaire atteste qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du présent décret Présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public
- N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la Mention « **néant** » Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.
-Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit une société
- Est en règle avec ses obligations fiscales (**Extrait de rôle**) et parafiscales (**CNAS, CASNOS, CACOBATH**).
- Est inscrit au registre de commerce ou en relation avec l'objet du marché
- Effectué le dépôt légal des comptes sociaux pour (**SPA-EURL-SARL-SNC-SCS**).
- Détient un numéro d'identification fiscale (NIF).

2/ Une déclaration de probité · remplie, datée, cachetée et signée.
3/ Tout document permettant dévaluer les capacités des soumissionnaires
- Capacités professionnelles -certificat de ***Qualification et de classification en cours de validité.***

**2- L'offre technique contient :**

- Le cahier des charges (paraphé) sans les pièces figurants dans l'offre financière et portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »
- Déclaration à souscrire remplie, datée, cachetée et signée.
- planning d'avancement des travaux (Pièce contractuel)
- mémoire technique justificatif rempli, datée, cachetée et signée

**3. L'offre financière contient :**

- La lettre de soumission remplie, datée, cachetée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE)

La durée de préparation des offres est de ***SEPT*** (07) jours à compter de la date de la première parution l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP; le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h00 auprès de la direction générale de l'OPGI sis à l'ancienne cite administratif commune de NAAMA-wilaya de NAAMA.

Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coincide avec un jour férié ou un jour de week-end celle –ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.

La durée de validité des offres est de 03 mois - La durée de préparation des offres est de ***SEPT*** (07) jours à compter de la date de dépôt des offres.

L'ouverture des plis est prévue le dernier jour de dépôt des offres à 14 heures, les soumissionnaires sont invités à y assister à la direction générale de l'OPGI dont le siège près de la commune de Naâma wilaya de Naâma.

*Le Jeune Indépendant* du 02/02/2026 / ANEP 2631001537

---

***REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE***

WILAYA DE RELIZANE
DAIRA DE OUED RHIOU
COMMUNE DE MERDJA SIDI ABED
NIF 098448375143215

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES (N°01/2026)**

Le président de l'assemblée populaire et communal de la commune de Merdja Sidi Abed, wilaya de Relizane, lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales **(N° 01/2026)**, pour la réalisation du Projet Suivant :

***TRAVAUX DE VOIRIE A LA CITE AMIR ABDELMKADER***

Dans le cadre de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales **CSGCL de l'année 2026**

*Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès le lien électronique dans la page officielle/Facebook de la commune de Merdja Sidi Abed à partir de la date de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales dans le BOMOP ou la presse nationale ou la presse électronique.

**Les conditions d'éligibilité:**

**Mode de passation :** il s'agit d'un :Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales en application des articles 39-40-42-44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Et en application des articles 36-.37-38et 39 de la Loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

**Conditions d'éligibilité** : Ne peuvent soumissionner pour les travaux relatifs au présent cahier des charges, seuls les groupements d'entreprises ou les entreprises qui remplissent les exigences de capacités minimales suivantes :

**1- Les exigences professionnelles :**
Etre titulaire d'un certificat de qualification et classification professionnelle catégorie 04 et plus « Travaux publics » comme activité principale en cours de validité.

**2- Les exigences techniques :**
Au moins 02 attestations de bonne exécution des projets de même nature (ayant réalisé au moins une quantité de BB =1000 T pour les deux projets ou plus) réaliser durant les 04 quatre dernières années, justifiés par des attestations de bonne exécution, délivrées et signées par des maîtres d'ouvrage publics

**3- Les exigences financières :**
Le moyen des Bilans financiers des trois (3) dernières années (2022-2023-2024) visées par l'administration des impôts (originale ou copie certifiée), Ou commissaire aux comptes, avec un moyen de chiffre d'affaires qui dépasse les 12.000.000,00 DA justifié par un C20. (Concernant les jeunes entreprises (les entreprises nouvellement créées) moins de trois (03) ans, ils peuvent soumissionner (leurs moyen chiffre d'affaires justifié par des bilans financiers + les C20 sera pris en considération si leurs montant d'activité atteint le seuil financier demandé )

**Les compositions des dossiers:** doit être respecté et conforme à l'Article N°09, pages 04 du cahier des charges.

* Les soumissionnaires doivent renseigner toutes les rubriques du devis de l'offre et sont tenus de vérifier les calculs de leurs devis afin d'éviter les erreurs qui risquent de modifier le montant de leurs offres.

*Les offres accompagnées des documents cités ci-dessus doivent être déposées à l'adresse suivante :
BUREAU DES MARCHES DE LA COMMUNE DE MERDJA SIDI ABED

Les soumissions doivent être adressées sous un seul pli unique ferme anonyme et porte l'intitulé du projet et la mention suivante : «soumission à ne pas ouvrir » - **Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01/2026 : TRAVAUX DE VOIRIE A LA CITE AMIR ABDELMKADER**

Ce pli anonyme contiendra à son intérieur 03 plis séparés et cachetés : un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière qui sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées.

- La date et l'heure de dépôt des offres est fixée à douze (12) **jours** à compter de la 1ère publication de l'appel d'offre dans le BOMOP **ou** dans les quotidiens nationaux **et cela du 08h jusqu'à 14 h00.**
- L'ouverture des plis est publique et se fera le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à **14h:00** au siège de L'APC de Merdja Sidi Abed et tous les soumissionnaires **sont invités à assister l'ouverture des plis**
- les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **la période de validité des offres de 90 jours,** augmentée de la durée de préparation des offres à compter de la date de réception des offres fixées ci-dessus. Toute offre reçue par le service contractant après l'expiration du délai de dépôt des offres est irrecevable.

*Le Jeune Indépendant* du 02/02/2026 / ANEP 2631001540

---

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

WILAYA DE RELIZANE
DAIRA DE ZEMMORA
COMMUNE DE ZEMMORA
*NIF 098448125140619*

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 02 / 2026**

*Le président de l'APC de la commune de zemmora lancé Un avis d'appel d'offre national ouvert pour*

Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau potable dans Douars Al-Ayayda et Al-Awais, commune de Zemmora

*Le cahier des charges sera retiré auprès lien électronique dans la page officielle de la commune de zemmora Les offres doivent être composées de:*

***1/ LE DOSSIER DE CANDIDATEURE CONTIENT :***

- *la déclaration de candidature dument rempli , signé et paraphé ;*
- *La déclaration de probité dument rempli , signé et paraphé*
- *Les statuts pour les sociétés ; SPA.SARL.SNC.EURL..*
- *Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise*
- *Registre de Commerce elctronique.*
- *Le certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité, activité principale Hydraulique, catégorie trois (03 et plus )*
- *Extrait de casier judiciaire en cours de validité.*
- *relevé d'identité bancaire*
- *Attestation de mise à jour CNAS , CASNOS, CACOBATH en cours de validité .*
- *Extrait de rôle en cours de validité -apure ou accompagne d'un échéancier de paiement des créances*
- *Carte d'immatriculation fiscale.*
- *État du moyen humain à maître dans le projet (Justifier par diplômes et affiliation CNAS Et ATTESTATION DE TRAVAIL)*
- *État des moyens matériels à mettre dans le projet on précise l'état et le nombre (dûment justifie par cartes grises ou facture d'achat, carte jaune, récépissé & assurances).*
- *Attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux pour les personnes morale .*

***2 : Offre technique contient :***

- *une déclaration à souscrire dument rempli ,signé et paraphé*
- *tout document permettant d'évaluer l'offre technique : une mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;*
- *le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».*
- *Délai et planning de réalisation*
- *Mémoire Technique Justificatif, dûment remplie, datée, signée (selon modèle ci-joint)*

***3: Offre financière contient :***

- *La lettre soumission remplie, datée et signée,*
- *Bordereau des prix unitaires. rempli, daté et signé,*
- *Devis quantitatif et estimatif, rempli, daté et signé,*

*Les soumissions doivent être établies dans trois enveloppes (dossier de candidateur offre technique et offre financier ) seront mises à l'intérieur d'une enveloppe principale qui doit être anonyume et porte la mention Appel d'offres national ouvert*
*A ne pas ouvrire et déposée auprés à secrétariat de président de la commune de zemmora*

La durée de préparation des offres est fixée a 15 jours à compter de la date de la première publication dans les journaux nationaux quotidiens et le BOMOP et les journaux electronique **et cela avant 14:00h cette date limite est tacitement reportée au** premier jour ouvrable au cas ou elle coinciderait avec le repos et **hebdomadaire ( vendredi- samedi) ou jours fériers**
L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 14 h :00 le même jour du dépôt des offres.
L'Ouverture des offres est fixée à 14 h :00 le même jour du dépôt **des offres .**
*Les soumissionnaire sont invites à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le jour de la date limite de dépôt des offers*
*Les soumissionnaire resteront engagées par leur offres pendant 90 jours plus 15 jours de délai de préparation des offres soit 105 jours.*

*Le Jeune Indépendant* du 02/02/2026 / ANEP 2631001561

---

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**
**WILAYA DE MOSTAGANEM**
**DIRCTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**
**NIF N° : 415024000027296**
**N°..02.../AAO/DEP/2026**

La Direction des équipements publics de la wilaya de Mostaganem lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour la sélection des entreprises en vue d'exécuter :

**AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS DU CYCLE MOYEN (Y COMPRIS LE CHAUFFAGE-CLIMATISATION) DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM**

- **LOT 08: Travaux d'aménagement et Réhabilitation au CEM Mohamed Boudiaf à la commune de Nekmaria-Achaacha.**

- **Entreprise qualifié en travaux bâtiment (activité principale à la catégorie (02) Deux ou plus**
- **Ayant déjà réalisé au moins un projet de réalisation ou réhabilitation ou aménagement dans le cadre du bâtiment objet de marché d'un montant supérieur à 12 million ou 02 convention d'un montant dont le cumul est supérieur à 12 million ou plus (Justifié par une attestation de bonne exécution établie par le service contractant d'une validité de moins de dix 10 ans).**
- **Avoir réalisé d'un chiffre d'affaire cumulé supérieur ou égal à 5.000.000,00 DA au cours des trois (03) années (2022-2023-2024) visée par les services des impôts.**

Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dument habilité. auprès de la direction des équipements publics de la Wilaya de Mostaganem.

- La durée de préparation des offres est fixée à Dix (10) jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux Ou BOMOP ou presse électronique.
- L'heure et la date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres à **13 h 00.** Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal (Vendredi ou Samedi), la durée de préparation des offres sera Prorogée jusqu'au jour ouvrable

La date d'ouverture des plis est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres le.....à **14h00.**

- La durée de validité des offres est la durée de préparation des offres augmentée de Trois (03) Mois.

les offres seront déposées au secrétariat de la Direction des équipements W. de Mostaganem. (Cité Administrative Salamandre Mostaganem)

- **Tel/Fax :045-35-71-78 - E-mail :dep_most27@yahoo.fr**

Les plis seront scindés en trois (03) parties (voir instruction soumissionnaires du C.C page 09 et 10)

- **1er Pli : Dossier de Candidature :**
- **2eme Pli : Offre Technique**
- **3eme Pli : Offre Financière**

Les trois (03) enveloppes doivent être mises dans une autre enveloppe cacheté et anonymes, comprenant la mention « **à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres** »

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**
**N°..02.../DEP/2026**

**Aménagement et réhabilitation des établissements du cycle secondaire compris le chauffage-climatisation de la wilaya de Mostaganem**

- **LOT 08: Travaux d'aménagement et Réhabilitation au CEM Mohamed Boudiaf à la commune de Nekmaria-Achaacha.**

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

*Le Jeune Indépendant* du 02/02/2026 / ANEP 2631001558




# IA générative : 52 termes que tout le monde devrait connaître, en un clic

L'IA fait désormais partie de notre vie quotidienne au point qu'elle est en passe de s'emparer de l'internet. Grâce à l'IA, vous pouvez obtenir des réponses instantanées à pratiquement n'importe quelle question.
Mais cet aspect des chatbots d'IA n'est qu'une partie du paysage de l'IA. Certes, ChatGPT vous aide à faire vos devoirs ou Midjourney crée des images fascinantes, c'est cool. Mais le potentiel de l'IA générative pourrait complètement remodeler les économies. Selon le McKinsey Global Institute, cela pourrait représenter 4,4 billions de dollars par an pour l'économie mondiale. C'est pourquoi vous devez vous attendre à entendre parler de plus en plus d'intelligence artificielle.
À mesure que les gens s'habituent à un monde où l'IA est omniprésente, de nouveaux termes apparaissent un peu partout. Voici quelques termes importants relatifs à l'IA que vous devez connaître.

**A**

AGI, ou Intelligence Générale Artificielle : Concept qui suggère une version plus avancée de l'IA que celle que nous connaissons aujourd'hui, capable d'effectuer des tâches bien mieux que les humains tout en apprenant et en faisant progresser ses propres capacités.
Agentique et Agentif (Systèmes et frameworks) : Systèmes ou modèles qui ont la capacité de mener des actions de manière autonome pour atteindre un objectif. Dans le contexte de l'IA, un modèle agentif peut agir sans supervision constante, comme une voiture autonome de haut niveau. Contrairement à un framework "agentique", qui est en arrière-plan, les frameworks agentifs sont en première ligne et se concentrent sur l'expérience de l'utilisateur.
Agents autonomes : Les agents autonomes sont des modèles d'IA dotés des capacités, de la programmation et d'autres outils nécessaires à l'accomplissement d'une tâche spécifique. Une voiture auto-conduite est un agent autonome, par exemple, parce qu'elle dispose d'entrées sensorielles, d'un GPS et d'algorithmes de conduite pour naviguer sur la route de manière autonome. Des chercheurs de Stanford ont montré que les agents autonomes peuvent développer leurs propres cultures, traditions et langage commun.
Algorithme : Un algorithme est une série d'instructions qui permet à un programme informatique d'apprendre et d'analyser des données d'une manière particulière, par exemple en reconnaissant des modèles, puis d'en tirer des enseignements et d'accomplir des tâches de manière autonome.

Alignement : Modification d'une IA afin de mieux produire le résultat souhaité. Cela peut aller de la modération du contenu au maintien d'interactions positives avec les humains.
Anthropomorphisme : Lorsque les humains ont tendance à donner à des objets non humains des caractéristiques semblables à celles des humains. Dans l'IA, cela peut inclure le fait de croire qu'un chatbot est plus humain et conscient qu'il ne l'est en réalité, comme croire qu'il est heureux, triste ou même qu'il est sensible.
Apprentissage aléatoire : Test au cours duquel un modèle doit accomplir une tâche sans recevoir les données d'entraînement nécessaires. Un exemple serait de reconnaître un lion alors qu'il n'a été formé qu'aux tigres.
Apprentissage de bout en bout (E2E - end-to-end learning) : Processus d'apprentissage profond dans lequel un modèle est chargé d'effectuer une tâche du début à la fin. Il n'est pas formé pour accomplir une tâche de manière séquentielle, mais apprend à partir des données d'entrée et résout le problème en une seule fois.
Apprentissage machine ou ML (Machine Learning) : Composante de l'IA qui permet aux ordinateurs d'apprendre et d'obtenir de meilleurs résultats prédictifs sans programmation explicite. Il peut être couplé à des ensembles de formation pour générer un nouveau contenu.
Apprentissage non supervisé : Forme d'apprentissage automatique dans laquelle le modèle ne reçoit pas de données d'entraînement étiquetées, mais doit identifier lui-même des modèles dans les données.
Apprentissage profond (Deep Learning) : Méthode d'IA, et sous-domaine de l'apprentissage automatique, qui utilise de multiples paramètres pour reconnaître des modèles complexes dans des images, des sons et des textes. Le processus s'inspire du cerveau humain et utilise des réseaux neuronaux artificiels pour créer des modèles.
Apprentissage zéro (zero-shot learning) : Un test dans lequel un modèle doit accomplir une tâche sans recevoir les données de formation requises. Un exemple serait de reconnaître un lion alors qu'il n'a été formé qu'aux tigres.
Augmentation des données : Remixer des données existantes ou ajouter un ensemble plus diversifié de données pour entraîner une IA.

**B**

Biais : En ce qui concerne les grands modèles linguistiques, les erreurs résultant des données d'apprentissage. Il peut en résulter une attribution erronée de certaines caractéristiques à certains groupes humains sur la base de stéréotypes.

**C**

Chatbot : Programme qui communique avec les humains par le biais d'un texte simulant le langage humain.
ChatGPT : Chatbot d'IA développé par OpenAI qui utilise la technologie des grands modèles de langage.
Comportement émergent : Lorsqu'un modèle d'IA présente des capacités inattendues.
Considérations éthiques sur l'IA : Sensibilisation aux implications éthiques de l'IA et aux questions liées à la vie privée, à l'utilisation des données, à l'équité, à l'utilisation abusive et à d'autres questions de sécurité.

**D**

Dataset : Un ensemble d'informations numériques utilisées pour entraîner, tester et valider un modèle d'intelligence artificielle.
Diffusion : Méthode d'apprentissage automatique qui prend un élément de données existant, comme une photo, et y ajoute un bruit aléatoire. Les modèles de diffusion entraînent leurs réseaux à réorganiser ou à récupérer cette photo.
Données d'apprentissage : Les ensembles de données utilisés pour aider les modèles d'IA à apprendre, y compris le texte, les images, le code ou les données.

**E**

Éthique de l'IA : Principes visant à empêcher l'IA de nuire aux humains, par des moyens tels que la détermination de la manière dont les systèmes d'IA devraient collecter des données ou traiter les préjugés.

**F**

Foom : Le concept de "fast takeoff" (décollage rapide) ou de "hard takeoff" (décollage difficile). L'idée que si quelqu'un construit une IA, il est peut-être déjà trop tard pour sauver l'humanité.

**G**

GAN ( Generative Adversarial Networks) : Les réseaux adversaires génératifs (GAN) sont un modèle d'IA génératif composé de deux réseaux neuronaux pour générer de nouvelles données : un générateur et un discriminateur. Le générateur crée de nouveaux contenus et le discriminateur vérifie leur authenticité.

Garde-fous de l'IA (guardrails) : Politiques et restrictions imposées aux modèles d'IA pour garantir que les données sont traitées de manière responsable et que le modèle ne crée pas de contenu dérangeant.
Génération d'images à partir de textes: Création d'images à partir de descriptions textuelles.
Google Gemini : Chatbot d'IA de Google qui fonctionne de manière similaire à ChatGPT mais qui tire des informations du web actuel, alors que ChatGPT est limité aux données jusqu'en 2021 et n'est pas connecté à l'internet.

**H**

Hallucination : Réponse incorrecte de l'IA. Il peut s'agir d'une IA générative produisant des réponses incorrectes mais énoncées avec assurance comme étant correctes. Les raisons de ce phénomène ne sont pas entièrement connues.
Par exemple, si l'on demande à un chatbot IA "Quand Léonard de Vinci a-t-il peint la Joconde ?", il peut répondre par une affirmation incorrecte en disant "Léonard de Vinci a peint la Joconde en 1815", soit 300 ans après qu'elle a été réellement peinte.

**I**

IA, ou Intelligence Artificielle : L'utilisation de la technologie pour simuler l'intelligence humaine, que ce soit dans les programmes informatiques ou la robotique. Il s'agit d'un domaine de l'informatique qui vise à construire des systèmes capables d'accomplir des tâches humaines.

# Acer lance son premier écran 1000 Hz et des écrans gamer OLED et 6K

**Écran 1000 Hz, dalles OLED, écran 5K et 6K, Acer renouvelle sa gamme pour les pros et les gamers. Avec ceci ? Un vidéoprojecteur en plastique recyclé, pour regarder des films la conscience tranquille.**

Acer profite du CES pour se lancer dans le pari fou d'un écran gamer 1000 Hz. Loin d'être le premier sur ce marché, le fabricant étoffe également sa gamme OLED et 6K, avec en plus de ça, un nouveau vidéoprojecteur. De quoi en mettre plein les yeux, à un tarif qui risque parfois de piquer les yeux.



### Predator XB273U F6 : la barre des 1000 Hz est atteinte

Le modèle qui retient particulièrement l'attention est le Predator XB273U F6. Cet écran d'une diagonale de 27 pouces s'adresse spécifiquement aux joueurs compétitifs cherchant la fluidité maximale. Équipé d'une dalle IPS, il affiche nativement une définition QHD (2560 x 1440 pixels) avec un taux de rafraîchissement de 500 Hz.Cependant, Acer introduit ici un mode "Dynamic Frequency and Resolution". Cette fonctionnalité permet de pousser la fréquence à 1000 Hz, à condition de basculer la définition en 1280 x 720 pixels. Ce compromis sur la résolution au profit de la réactivité vise les titres e-sport où la fluidité prime sur la qualité graphique. Le moniteur prend en charge la technologie AMD FreeSync Premium. La dalle couvre 95% de l'espace colorimétrique DCI-P3 et propose une luminosité native de 350 nits.

### Predator X34 F3 : l'OLED incurvé monte à 360 Hz

Dans un registre plus polyvalent mais pas vraiment plus sage, le Predator X34 F3 mise sur la qualité d'image via une dalle QD-OLED de 34 pouces. Ce modèle incurvé affiche une définition UWQHD (3440 x 1440 pixels). Il se distingue par un taux de rafraîchissement de 360 Hz, une valeur élevée pour cette technologie d'affichage.

Les caractéristiques inhérentes à l'OLED sont présentes, notamment un temps de réponse gris à gris (GtG) de 0,03 ms et un taux de contraste quasi infini. Certifié AMD FreeSync Premium Pro, il atteint une luminosité en pic de 500 nits en HDR. Côté ergonomie, il dispose d'un pied ajustable en hauteur, inclinaison et rotation, ainsi que de deux haut-parleurs de 5 watts.

### Nitro XV270X P : la 5K pour le jeu et le travail

La gamme Nitro accueille le XV270X P, un moniteur de 27 pouces qui tente de concilier haute définition et rapidité. Il propose une définition 5K (5120 x 2880 pixels) avec un taux de rafraîchissement de 165 Hz via HDMI 2.1 ou DisplayPort 1.4. Tout comme le premier modèle Predator mentionné, cet écran intègre une fonction DFR permettant de modifier ses performances selon l'usage : il est possible de passer en définition 2560 x 1440 pour atteindre 330 Hz. Cette option est pertinente pour les sessions de jeu nécessitant plus de réactivité. La dalle IPS couvre 95 % du spectre DCI-P3 et bénéficie d'une certification VESA DisplayHDR 400.



### ProCreator PE320QX : une définition 6K pour les professionnels

Pour les graphistes et les créateurs, Acer lance le ProCreator PE320QX. Ce moniteur de 31,5 pouces se démarque par sa dalle IPS affichant une définition 6K (6016 x 3384 pixels) à 60 Hz.

Acer annonce une couverture de 99 % de l'espace Adobe RGB et 98 % du DCI-P3, avec une précision des couleurs calibrée pour un usage professionnel. La luminosité maximale atteint 600 nits (HDR600).

La connectique est fournie, comprenant HDMI 2.1, DisplayPort 2.1 et surtout un port USB-C (Thunderbolt/USB4) capable de délivrer 100 W de puissance pour charger un ordinateur portable connecté. Une fonctionnalité nommée "AI ProxiSense" permet de mettre l'écran en veille automatiquement lorsque l'utilisateur s'éloigne de son poste.

### Projecteur Acer Vero HL1820 : laser RGB et matériaux recyclés

Enfin, Acer complète ses annonces avec le projecteur Vero HL1820. Ce modèle 4K UHD utilise une source lumineuse laser RGB (sans roue chromatique au phosphore) délivrant 5500 lumens. Le constructeur met en avant une couverture de 106 % de l'espace colorimétrique BT.2020.

L'appareil est conçu pour être polyvalent, capable de projeter une image 1080p à 240 Hz pour le jeu vidéo avec une latence réduite à 4,2 ms. Il s'inscrit dans la gamme Vero, utilisant 50 % de plastiques recyclés post-consommation (PCR) pour son châssis et promettant une durée de vie de 30 000 heures pour la source laser.

## L'iPhone 18 retardé : Apple rompt une tradition vieille de 15 ans

**APPLE** s'apprête à bouleverser son calendrier de sortie habituel en renonçant au lancement simultané de toute sa gamme d'iPhone. Selon plusieurs sources concordantes, la marque à la pomme devrait désormais échelonner les sorties de ses nouveaux modèles sur plusieurs mois.

Depuis une quinzaine d'années, Apple organisait ses lancements selon un calendrier bien rodé : présentation à l'automne, disponibilité immédiate pour l'ensemble de la gamme.

Cette approche permettait aux consommateurs de choisir entre les différentes versions dès le jour J. Mais cette année devrait marquer un tournant pour les amateurs de la Pomme croquée.

D'après un nouveau rapport, la firme de Cupertino prévoit de lancer ses modèles haut de gamme en premier, repoussant ainsi la version standard de l'iPhone 18 au printemps 2027.

### iPhone 18 : une sortie différée pour le modèle standard

Les informations recueillies auprès de sources industrielles convergent vers le même scénario. Apple préparerait au moins cinq nouveaux modèles d'iPhone, mais tous ne verraient pas le jour simultanément. Les trois déclinaisons premium, à savoir iPhone 18 Pro, l'iPhone 18 Pro Max et l'iPhone pliant tant attendu, devraient arriver sur le marché durant le second semestre 2026. Le modèle standard, quant à lui, ne verrait le jour qu'au premier semestre 2027.

Cette réorganisation répond à de multiples contraintes. La pénurie persistante de composants mémoire contraint Apple à optimiser sa chaîne d'approvisionnement. À ce propos, voici ce qu'a confié un responsable chez un fournisseur de la marque californienne, selon ce qui nous est rapporté de Digital Trends : « La fluidité de la chaîne d'approvisionnement constitue l'un des défis majeurs pour cette année, et le changement de stratégie marketing a également joué un rôle dans la décision de privilégier les modèles premium ».

## Les joueurs détestent les Game-Key Cards de la Switch 2… mais les achètent quand même




**PLUS DE SIX** mois après le lancement de la Nintendo Switch 2, les jeux proposés au format Game-Key Card restent vivement critiqués par une partie de la communauté. Pourtant, ces réticences semblent avoir un impact très limité sur les ventes des titres concernés… Depuis plusieurs années déjà, une partie des joueurs revendique son attachement au format physique, résistant autant que possible à la montée en puissance du « tout dématérialisé » afin de conserver la pleine propriété de leurs disques ou cartouches. Avec la Nintendo Switch 2, le fabricant japonais a toutefois introduit un nouveau format : les cartes clé de Jeu (ou Game-Key Cards en anglais).

### Entre critiques et appels aux boycotts

Derrière cette appellation se cachent des cartouches dépourvues de données, servant uniquement de sésame pour autoriser le téléchargement du jeu correspondant via l'eShop. Quand bien même la cartouche peut être prêtée, revendue et/ou achetée d'occasion, l'initiative n'a pas manqué de susciter critiques et appels au boycott depuis juin dernier… sans pour autant freiner les ventes.

Malgré la polémique persistante autour de ce format, un récent sondage indique que les joueurs continuent d'acheter des cartes clé de jeu. Le site Deku Deals, spécialisé dans l'agrégation de promotions et de ventes de jeux physiques, a partagé de nouvelles données issues de sa communauté, lesquelles montrent que le format proposé par Nintendo rencontre un succès bien réel.

### Les Game Key Cards font (malgré tout) le bonheur des joueurs

Dans un billet de blog publié cette semaine, la plateforme précise que sur les 1 070 utilisateurs ayant ajouté au moins une sortie physique tierce à leur collection, 735 possèdent un ou plusieurs titres au format Game-Key Card. Un chiffre qui illustre l'écart entre les critiques formulées en ligne et les comportements d'achat observés sur le terrain.

Dans le cadre de son étude, Deku Deals a également dressé le Top 10 des jeux les plus populaires chez ses clients, et 6 d'entre eux sont au format Game-Key Card, à savoir Bravely Default Flying Fairy Remaster, Star Wars Outlaws, Yakuza 0, Final Fantasy VII Remake, Street Fighter 6 et Persona 3 Reload.

## Depuis 1948, 100 avions ont disparu en plein vol et n'ont jamais été retrouvés !



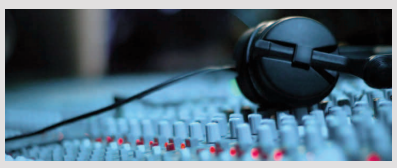
**LA DERNIÈRE** disparition est celle du vol MH370 de Malaysia Airlines qui transportait 239 personnes et qui a été porté disparu depuis le 8 mars 2014. Sa disparition est de loin la plus grande catastrophe inexpliquée de l'aviation. Pourtant, de telles disparitions ne sont pas si fréquentes. En effet, selon les registres rassemblés par le Réseau de la sécurité aérienne (Aviation Safety Network), 100 avions ont disparu en plein vol et n'ont jamais été retrouvés depuis 1948. Certains des plus remarquables incluent :

Un Lockheed L1049, affrété par l'armée américaine pour emmener des soldats au Vietnam, a disparu à mi-vol en mars 1962, après avoir ravitaillé une base aérienne. Il y avait 107 personnes à bord. Aucune épave n'a été trouvée dans une recherche à grande échelle de huit jours du Pacifique.

Un Boeing 707 : En janvier 1979, un vol de fret opéré par le transporteur brésilien Varig a disparu dans le Pacifique Nord peu après avoir décollé de Tokyo pour le Brésil. Six membres brésiliens étaient à bord. L'avion n'a jamais été retrouvée.

Un Boeing 727, Angola, 2003: Cet ancien avion de ligne d'American Airlines a été loué à une compagnie aérienne angolaise avant d'être mis hors service à l'aéroport de Luanda pour non-paiement des factures. Un mécanicien américain était la seule personne connue pour être à bord de cet avion en mai 2003 pour un test. Sans transpondeur, l'avion a disparu dans l'Atlantique et n'a jamais été retrouvé.

## Le son se déplace 15 fois plus rapidement dans le fer que dans l'air !



**LE SON,** qu'il soit propagé dans le fer ou dans l'air, est constitué d'ondes qui se déplacent de la même manière mais pas à la même vitesse. Les ondes sonores peuvent traverser toute substance, y compris les gaz, les liquides (comme l'eau) et les solides (comme le métal).

La vitesse du son varie d'une substance à une autre, en effet, le son se déplace plus lentement dans les gaz et plus rapidement dans les liquides et encore plus rapidement dans les solides.

Le son se propage à une vitesse de 343,2 mètres par seconde dans l'air, il se déplace à 1 484 mètres par secondes dans l'eau (4,3 fois plus vite que dans l'air) et à 5 120 m/s dans le fer. Dans un matériau exceptionnellement rigide comme le diamant, le son se propage une vitesse de 12 000 m/s , ce qui correspond à la vitesse maximale du son.

LE SAVIEZ VOUS
J Indépendant



# Suicides, meurtres, faillites, accidents: un palais vénitien "maudit" est à vendre

**Immortalisé par Monet, très fréquemment mentionné dans la littérature, et objet de rêve pour tout agent immobilier: le Palazzo Dario, joyau architectural idéalement situé sur le Grand Canal de Venise, est à vendre. Pourtant, trouver un acquéreur pour cette demeure extraordinaire s'annonce difficile. La bâtisse a, en effet, la réputation d'être "maudite".**





Le Palazzo Dario, également connu sous le nom de Ca' Dario, se situe au cœur de Venise, à deux pas de la célèbre Collection Peggy Guggenheim. Sa façade, typique du début de la Renaissance vénitienne, est l'une des plus caractéristiques de la ville. Depuis la fin du XVe siècle, les magnifiques vitraux du Ca' Dario projettent des reflets nacrés sur l'eau.

### Giovanni Dario

Le palais doit son nom à son premier propriétaire, Giovanni Dario, diplomate considéré comme un réel héros depuis la signature d'un traité de paix avec l'Empire ottoman. Au fil des siècles, Ca' Dario a abrité des nobles, de riches marchands et même des stars du rock britanniques. En 1908, il fut immortalisé par Claude Monet lors de son voyage à Venise et décrit un an plus tard par l'écrivain Henry James dans son récit de voyage "Heures italiennes".

### "Le palais maudit de Venise"

Ca' Dario comporte neuf chambres, huit salles de bains et de vastes salles de bal ornées de fresques. Malgré son âge et son architecture asymétrique penchée vers la droite, il est dans un état impeccable. Son prix annoncé de 20 millions d'euros ne devrait pas dissuader les acheteurs potentiels, comme le souligne The Guardian. En revanche, son passé sulfureux risque peut-être de les freiner. Au fil des ans, les agents immobiliers ont eu du mal à se défaire de la réputation de Ca' Dario, surnommé "le palais maudit de Venise".

### Christie's

Une nouvelle tentative de vente de l'immeuble a lieu actuellement, appuyée par des rénovations. Ce défi est porté par la division immobilière de luxe de la maison de ventes aux enchères Christie's et l'agence immobilière Engel & Völkers.

Sur son site web, Christie's décrit l'édifice comme un "joyau architectural" orné d'arches gothiques, de lustres anciens de Murano, d'une loggia, d'une terrasse sur le toit et même d'un jardin. Parmi ses autres atouts figure le quartier vénitien paisible, à l'abri des foules de touristes, et situé sur la partie la plus prestigieuse du Grand Canal. Mais l'argumentaire de vente a omis un léger détail: les histoires à l'origine de la légende de la malédiction du Ca' Dario. Ce n'est pas un hasard si le palais est vide depuis des années.

### Décès et faillite

Selon la légende, le bâtiment est lié à au moins sept morts étranges et prématurées. Il serait également frappé d'une malédiction financière: plusieurs propriétaires ont fait faillite après avoir possédé Ca' Dario.

Le décès le plus macabre est celui du comte Filippo Giordano delle Lanze, propriétaire du palais en 1970. Il fut assassiné au Palazzo Dario par son amant, un marin qui s'enfuit ensuite à Londres et fut lui-même assassiné.

### Accident de voiture

La légende raconte aussi que le palais aurait porté malheur à des personnes de passage ou en vacances. On peut citer l'exemple du chanteur d'opéra Mario Del Monaco, qui renonça à acheter Ca' Dario après un grave accident de voiture survenu alors qu'il se rendait à une visite en 1964. De même, John Entwistle, bassiste des Who, décéda en 2002, une semaine après avoir loué Ca' Dario pour des vacances (malgré les expériences négatives de son ancien gérant).

Dans les années qui suivirent, Ca' Dario continua d'attirer des acheteurs potentiels, séduits par son architecture, parmi lesquels, semble-t-il, Woody Allen. Mais qu'ils aient cru ou non à la "malédiction", tous ont été dissuadés par l'atmosphère pesante qui s'est installée dans le bâtiment.

### Inoccupé depuis des années

Selon The Guardian, Ca' Dario a été racheté en 2006 par une société américaine agissant pour le compte du propriétaire actuel, dont l'identité n'a pas été révélée. Le fait que le bâtiment soit resté complètement vide depuis lors ne fait qu'alimenter les rumeurs de malédiction.

Arnaldo Fusello, directeur de Christie's à Venise, a déclaré au journal britannique que les Vénitiens "aiment écouter et raconter de belles histoires". Il a évoqué les "centaines" d'habitants de Ca' Dario qui, au fil des siècles, n'ont pas connu une mort prématurée, comme Giovanni Dario lui-même, décédé de causes naturelles à l'âge de 80 ans. Sa fille Marietta, qui a hérité de l'immeuble, a eu un sort plus tragique. Marietta et son mari, Vincenzo Barbaro, ont fait faillite. Ce dernier a été poignardé à mort, et Marietta se serait suicidée en se jetant dans le Grand Canal. Leur fils a été assassiné en Crète. Davide Busato, historien local, explique que les rumeurs de malédiction ont commencé dans les années 1970 et ont explosé après le suicide de Raul Gardini dans les années 1990.

# "Une mesure climatique efficace", voici comment les tourbières arctiques peuvent lutter contre le réchauffement climatique



*Alors que la question du réchauffement climatique est sur toutes les lèvres, des chercheurs estiment que les tourbières pourraient jouer un rôle pour augmenter l'absorption totale de CO2.*

C'est un paysage longtemps jugé hostile. Pourtant, les tourbières, ces zones humides colonisées par une végétation dense, dont le sol est saturé en eau, jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone. Les tourbières comptent parmi les puits de carbone naturels les plus efficaces de la planète. Mais depuis le XVII$^{e}$ siècle, en Europe et dans les pays nordiques, elles sont drainées à des fins agricoles, forestières, minières ou d'urbanisation, ce qui transforme ces réservoirs de carbone en sources d'émissions de CO2.

Si de nombreuses études se sont penchées sur les effets du drainage des tourbières et des variations du niveau d'eau sur les émissions de gaz à effet de serre, "on connaît peu de choses sur les tourbières drainées les plus septentrionales, où le climat est caractérisé par des températures basses, de longues journées estivales très lumineuses et des saisons de croissance courtes", soulignent des chercheurs de l'Institut norvégien de recherche en bioéconomie (NIBIO).

C'est précisément pour combler ce manque de connaissances que ces scientifiques ont étudié le fonctionnement des tourbières agricoles situées en zone arctique. Leurs résultats sont publiés dans la revue Global Change Biology.

## Comment les tourbières jouent-elles le rôle de puits de $CO_2$ ?

À l'état naturel, la tourbière est l'un des puits de carbone terrestres les plus importants. Le sol y est saturé d'eau et pauvre en oxygène, ce qui freine la décomposition de la matière organique. Comme l'expliquent les chercheurs, "les plantes ne se décomposent pas complètement, mais s'accumulent au fil des millénaires, formant d'épaisses couches de tourbe". Le carbone capté par la végétation lors de la photosynthèse reste ainsi piégé dans le sol sur de très longues périodes.

Mais lorsque la tourbière est drainée, l'équilibre est rompu. Le niveau de la nappe phréatique baisse, l'oxygène pénètre dans la tourbe et permet aux micro-organismes de décomposer la matière végétale accumulée. Ce processus libère dans l'atmosphère le carbone stocké depuis parfois des milliers d'années, principalement sous forme de dioxyde de carbone ($CO_2$), un puissant gaz à effet de serre.

Si ces mécanismes sont bien documentés dans les régions tempérées et chaudes, leur fonctionnement dans les zones froides restait largement méconnu.

## Le rôle clé de l'eau sous les tourbières arctiques dans l'absorption du CO2

Pour répondre à cette question, Junbin Zhao, chercheur au NIBIO, et ses collègues ont mené en 2022 et 2023 une expérience en conditions réelles à la station de recherche de Svanhovd, dans la vallée de Pasvik, à l'extrême nord de la Norvège. Les scientifiques ont utilisé "des chambres automatiques mesurant les émissions de $CO_2$, de méthane et d'oxyde nitreux plusieurs fois par jour pendant toute la saison de croissance".

Sans surprise, lorsque la tourbière agricole de Pasvik était drainée, elle émettait "d'importantes quantités de $CO_2$, comparables à celles observées dans d'autres tourbières cultivées plus au sud". En revanche, lorsque le niveau de la nappe phréatique était maintenu entre 25 et 50 centimètres sous la surface du sol, la situation changeait radicalement.

"À ces niveaux d'eau plus élevés, les émissions de méthane et d'oxyde nitreux étaient également faibles, ce qui a permis d'obtenir un bien meilleur bilan global des gaz à effet de serre", expliquent les chercheurs. Dans ces conditions, "le champ a même absorbé légèrement plus de $CO_2$ qu'il n'en a émis", précise Junbin Zhao

## La présence d'une nappe phréatique haute dans les tourbières serait efficace pour absorber le CO2

Ces résultats montrent que la gestion de l'eau est un levier central pour limiter l'impact climatique des tourbières cultivées, y compris dans les régions arctiques. Le maintien d'une nappe phréatique élevée permet non seulement de réduire fortement les émissions de $CO_2$ liées à la décomposition de la tourbe, mais aussi de contenir celles de méthane et d'oxyde nitreux.

Selon les chercheurs du NIBIO, la présence d'une nappe phréatique haute dans les tourbières agricoles du nord pourrait ainsi constituer "une mesure climatique efficace", capable de transformer ces terres exploitées en alliées de la lutte contre le réchauffement climatique, plutôt qu'en sources nettes d'émissions.

## Spectaculaire: en Extrême-Orient russe, un volcan crache des cendres à plusieurs kilomètres d'altitude



**LE VOLCAN** Chiveloutch, situé sur la péninsule russe du Kamtchatka, en Extrême-Orient, a projeté des cendres à plusieurs kilomètres au-dessus du niveau de la mer mercredi, a annoncé l'antenne locale du Service géophysique unifié de l'Académie russe des Sciences.

Le volcan, qui culmine à environ 3 300 mètres, a dégagé une colonne de cendres atteignant près de 9 000 mètres au-dessus du niveau de la mer, a indiqué cette source sur Telegram, en diffusant une vidéo d'un impressionnant panache gris se propageant dans le ciel. Le panache de cendres s'est étendu sur 110 km à l'ouest du volcan, selon le Groupe du Kamtchatka de réaction aux éruptions volcaniques (KVERT). Une alerte aérienne orange a été émise pour la zone proche du volcan Chiveloutch, a-t-il précisé dans un communiqué sur Telegram.

Situé à environ 450 km de Petropavlovsk-Kamtchatski, le chef-lieu régional, le Chiveloutch est l'un des volcans actifs de la péninsule du Kamtchatka, région peu peuplée située à l'extrême Est de la Russie.

Composé du volcan Stary Chiveloutch, d'une ancienne caldeira et du volcan actif Molodoï Chiveloutch, son âge est estimé à 60 000-70 000 ans.

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :(021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net




www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
**QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION**

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA
*****

**Gérant**
ALI MECHERI
**Directeur de la publication**
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)
*****

**IMPRESSION**
SIMPRAL
******

**PUBLICITÉ**
Régie pub JI
**Tél. : (021) 66.26.13**
**Fax : (021) 66.06.10**
jeuneindependant@yahoo.fr
**CONTACTEZ AUSSI**
**ANEP**
**« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.**

**Téléphone : (020) 05.20.91**
**(020) 05.10.42**
**Fax: (020) 05.11.48**
**(020) 05.13.45**
**(020) 05.13.77**
**E-mail: agence.regie@anep.com.dz**
**programmation.regie@anep.com.dz**
**agence.oran@anep.com.dz**
**agence.annaba@anep.com.dz**
**agence.ouargla@anep.com.dz**
**agence.constantine@anep.com.dz**
******

**BUREAUX RÉGIONAUX**

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
**Mob. :**
**(0662) 18.41.81**
**Fax :**
**(038) 80.20.36**

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
**Tél. :**
**(026) 22.95.62**
**Fax : (026) 22.95.62**

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
**Tél-Fax :**
**(031) 66.32.64**

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10

**N° Tél :**
**034-12-66-21**
**Email : ljibejaia@yahoo.fr**

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
**Tél. :**
**(024) 43.60.26**

© 1990-2026
*Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.*
*Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.*

# Bronchite asthmatiforme : cause, durée, traitement

*Également connue sous le terme de "bronchite asthmatique ou asthmatiforme", la bronchite infectieuse est souvent confondue avec une crise d'asthme. Se manifestant en général à l'automne ou en hiver, il s'agit pourtant d'une maladie qui nécessite parfois un traitement spécifique, afin d'éviter d'éventuelles complications.*



**Définition : c'est quoi une bronchite asthmatiforme ?**

"Le terme de bronchite asthmatiforme ne veut rien dire en soi, explique d'emblée le Dr Khuder Alagha, pneumologue. Soit le patient a une bronchite infectieuse, d'origine virale ou bactérienne, avec une respiration sifflante et une gêne respiratoire très marquée, soit il a de l'asthme". Le diagnostic d'asthme chez l'adulte se base sur l'histoire de la maladie et l'exploration fonctionnelle respiratoire (EFR) réalisée chez le pneumologue. "Chez l'enfant, l'EFR est difficile à réaliser donc le diagnostic est plutôt clinique avec 3 bronchites sifflantes consécutives. Donc il ne faut pas méconnaitre un diagnostic d'asthme en cas de bronchite sifflante".

**Quels sont les symptômes d'une bronchite asthmatiforme ?**

Les symptômes habituels de l'asthme sont une toux avec sifflement, surtout la nuit (vers 4h du matin), un essoufflement à l'effort et la présence d'hypersécrétions. "La bronchite infectieuse réunit ces trois symptômes, avec en plus de la fièvre, signe d'une infection virale ou bactérienne, poursuit le médecin. Si à l'auscultation, le médecin entend des petits crépitements dans les poumons ou les bronches, une radio ou un scanner pourra être demandé pour confirmer ou non une pneumonie".

**Asthme : les symptômes et les traitements à connaître**

L'asthme est une maladie inflammatoire des bronches qui touche plus de 4 millions de Français. C'est la première maladie chronique de l'enfant. Définition, causes, prévention des crises, traitements... Le point avec le Pr Bertrand Dautzenberg, pneumologue.

Quelle est la cause d'une bronchite asthmatiforme ?

Les bronchites infectieuses sont liées à des microbes (virus ou bactérie). "Dans de rares cas, chez des personnes immunodéprimées, des champignons peuvent être impliqués, précise le spécialiste. Elles peuvent être causées par des maladies du système immunitaire également". L'asthme n'a pas de cause unique : des facteurs génétiques et des facteurs environnementaux interviennent dans la genèse de cette maladie. "Les crises d'asthme peuvent être liées à des allergènes, des infections respiratoires, des irritants respiratoires (fumée de tabac, pollution de l'air, irritants présents dans le lieu de travail) et parfois, c'est la nature de la maladie asthmatique qu'on l'appelle asthme sévère qui nécessite une prise en charge bien spécialisée".

**Est-ce contagieux ?**

"Les bronchites infectieuses liées à des virus (grippe, Covid…) sont contagieuses".

**Combien de temps dure une bronchite asthmatiforme ?**

Selon le microbe en cause, la bronchite infectieuse peut durer de 5 à 15 jours en général. "L'asthme en revanche est une maladie chronique qui dure à vie. Les traitements permettent de diminuer les récidives de crises et contrôler l'asthme jusqu'à une rémission mais pas de guérison", précise le médecin.

Bronchite : aiguë, chronique, durée, symptômes, la soigner

Une bronchite est une inflammation des bronches. Elle est souvent due à un virus. Quelle est la durée des symptômes ? Est-ce contagieux ? Quel est le traitement pour la soigner ? Quels médicaments prendre ? Antibiotiques ou pas ? Tout savoir sur la bronchite aiguë et chronique.

**Qui consulter en cas de bronchite asthmatiforme ?**

"En premier lieu, que ce soit pour une bronchite infectieuse ou pour de l'asthme il faut consulter son médecin généraliste, confirme notre interlocuteur. En cas de bronchites sifflantes à répétition (plus de 2), il faudra alors voir un pneumologue".

**Quel est le traitement d'une bronchite asthmatiforme ?**

Le traitement dépend encore une fois de la cause.

"En cas de bronchite virale, chez un adulte en bonne santé, aucun traitement n'est nécessaire, observe le pneumologue. La bronchite guérit en temps normal en 10 jours. Pour une bronchite bactérienne, le médecin prescrit généralement des antibiotiques, classiquement à base d'amoxicilline". On peut également faire baisser la fièvre avec du paracétamol.

Concernant l'asthme, il est tout d'abord important d'avoir un bon diagnostic chez un spécialiste avec un interrogatoire précis du patient (fréquence des crises, circonstances de survenue, antécédents familiaux…) et un examen d'exploration fonctionnelle respiratoire. Le traitement, lui, repose sur les recommandations de GINA (Global Initiative for Asthma) qui vise à contrôler la maladie. "A savoir un traitement par voie inhalée, comportant un traitement par bronchodilatateur et corticostéroïde de faible dose est utilisé pour soulager les symptômes et, si nécessaire, un traitement de fond quotidien qui permet d'éviter les crises et de maintenir une fonction respiratoire la plus optimale possible.

En cas d'asthme mal contrôlé malgré une prise en charge optimale et une bonne observance, le patient peut bénéficier de biothérapies à base d'anticorps monoclonaux ciblant des molécules impliquées dans la réponse inflammatoire".

La recherche clinique a toujours beaucoup de place dans la prise en charge de l'asthme sévère rebelle. "On ne conseille pas de traitements à base d'huiles essentielles, car les poumons ne savent pas éliminer les lipides. En revanche, il est nécessaire de garder une activité physique régulière et un arrêt du tabac chez les fumeurs".

**Quelles sont les complications possibles d'une bronchite asthmatiforme ?**

"Pour une bronchite infectieuse, le risque de complication est la pneumonie et la détresse respiratoire, qui nécessitera une antibiothérapie avec ou sans corticothérapie et pour les personnes les plus fragiles une hospitalisation".

Du coté de l'asthme, en l'absence de traitement, le patient peut évoluer vers un asthme aigu grave. "Il se caractérise notamment par une obstruction très sévère des bronches. L'air ne passe plus. Cela entraîne un effort intense, pour respirer". Malheureusement on déplore toujours 1000 décès par an en France par un asthme aigue grave, d'où l'importance d'une prise en charge spécialisée.

## Pourquoi le froid donne-t-il mal à la tête ?



**VOUS MANGEZ** une glace ou buvez un soda froid et vous ressentez une douleur soudaine au crâne ? Connue sous le nom de "la céphalée de la crème glacée", cette douleur est certes courte mais très aigüe.

**C'est quoi le "gel du cerveau" ?**

Le "gel du cerveau" ou "la céphalée de la crème glacée" intervient lorsque la tête est exposée au froid. C'est le cas par exemple durant une séance de cryothérapie ou lorsque l'on ingère une boisson froide ou une glace trop rapidement. Le contact du froid sur le palais fait ressentir à la personne une douleur voire des lancements au niveau du crâne ou encore des tempes.

**Quelles causes médicales Possibles ?**

Le Dr Daniel Caroff explique ce mal de tête par le refroidissement suivi du réchauffement très rapide des vaisseaux appelés les capillaires sanguins. Ceux-ci sont placés au niveau des sinus. "Le froid entraîne alors une vasoconstriction (la diminution du diamètre des vaisseaux sanguins) puis, quelques secondes plus tard, une vasodilatation (l'augmentation du calibre des vaisseaux)",cependant que certaines personnes ont une sensibilité plus développée au froid due à la surexpression de la protéine TRPM-8, synthétisée à partir du gène TRPM-8. Celle-ci est située au niveau des neurones sensoriels qui font office de récepteur, et est directement impliquée dans les sensations de froid.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE RELIZANE
DAIRA DE ZEMMORA
COMMUNE DE ZEMMORA
*NIF 098448125140619*

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 03 / 2026**

*Le président de l'APC de la commune de zemmora lancé Un avis d'appel d'offre national ouvert pour*
*Réalisations du réseau de distribution d'eau potable et de la station de pompage :*
*Lot 1 : Réalisations du réseau de distribution d'eau potable à Douar El Hawawra et Oulad Rafaa et de la station de pompage*
*Lot 2 : Réalisations du réseau de distribution d'eau potable et de la station de pompage pour la partie supérieure de Douar El Amamra.*

*Le cahier des charges sera retiré auprès lien électronique dans la page officielle de la commune de zemmora Les offres doivent être composées de:*

*1/ LE DOSSIER DE CANDIDATEURE CONTIENT :*

- *la déclaration de candidature dument rempli , signé et paraphé ;*
- *La déclaration de probité dument rempli , signé et paraphé*
- *Les statuts pour les sociétés ; SPA.SARL.SNC.EURL..*
- *Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise*
- *Registre de Commerce elctronique.*
- *lot 01 : Le certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité, activité principale Hydraulique, catégorie cinq (05 et plus )*
- *lot 02 : Le certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité, activité principale Hydraulique, catégorie quatre (04 et plus )*
- *Extrait de casier judiciaire en cours de validité.*
- *relevé d'identité bancaire*
- *Attestation de mise à jour CNAS , CASNOS, CACOBATH en cours de validité .*
- *Extrait de rôle en cours de validité -apure ou accompagne d'un échéancier de paiement des créances*
- *Carte d'immatriculation fiscale.*
- *État du moyen humain à maître dans le projet (Justifier par diplômes et affiliation CNAS Et ATTESTATION DE TRAVAIL)*
- *État des moyens matériels à mettre dans le projet on précise l'état et le nombre (dûment justifie par cartes grises ou facture d'achat, carte jaune, récépissé & assurances).*
- *Attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux pour les personnes morale .*

*2 : Offre technique contient :*

- *une déclaration à souscrire dument rempli ,signé et paraphé*
- *tout document permettant d'évaluer l'offre technique : une mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;*
- *le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».*
- *Délai et planning de réalisation*
- *Mémoire Technique Justificatif, dûment remplie, datée, signée (selon modèle ci-joint)*

*3: Offre financiére contient :*

- *La lettre soumission remplie, datée et signée,*
- *Bordereau des prix unitaires. rempli, daté et signé,*
- *Devis quantitatif et estimatif, rempli, daté et signé,*

*Les soumissions doivent être établies dans trois enveloppes (dossier de candidateur offre technique et offre financier ) seront mises à l'intérieur d'une enveloppe principale qui doit être anonyume et porte la mention Appel d'offres national ouvert*
*A ne pas ouvrire et déposée auprés à secrétariat de président de la commune de zemmora*

**La durée de préparation des offres est fixée a 15 jours à compter de la date de la premiére publication dans les journaux nationaux quotidiens et le BOMOP et les journaux electronique et cela avant 14:00h cette date limite est tacitement reportée au premier jour ouvrable au cas ou elle coincinderait avec le repos et hebdomadaire ( vendredi- samedi) ou jours fériers**
**L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 14 h :00 le même jour du dépôt des offres.**
**L'Ouverture des offres est fixée à 14 h :00 le même jour du dépôt des offres .**
*Les soumissionnaire sont invites à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le jour de la date limite de dépôt des offers*
*Les soumissionnaire resteront engagées par leur offres pendant 90 jours plus 15 jours de délai de préparation des offres soit 105 jours.*

*Le Jeune Indépendant* **du 02/02/2026 / ANEP 2631001556**




REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPECIALISE EN CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE
MOHAMED ABDERRAHMANI
LOT II LES CASTORS BIR MOURAD RAIS ALGER
NIF :.000205509005938

N° 043/26

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERTAVECEXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° :07/2025

L'Etablissement Hospitalier Spécialisé Mohamed Abderrahmani lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales portant approvisionnement en denrées alimentaires et cet avis s'adresse aux grossistes, chevillard, détaillant producteur, mandataires, et distributaire en gros et ce conformément aux articles 36, 37, 38, et 39 de la loi N° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics.
Et en application des disposition du décret présidentiel N° 15/247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le cahier des charges comprend les lots suivants :

- lot n°1 : VIANDES ROUGES FRAICHES
- lot n°2 : VIANDES BLANCHES FRAICHES ET OEUFS
- lot n °3 : FRUITS ET LEGUMES
- lot n°4 : ALIMENTATION GENERALE , PAIN ET VIENOISERIE .

Le cahier de charges est à retirer auprès de bureau des marchés de l'établissement Direction de l'Etablissement Mohamed Abderrahmani LOT II LES CASTORS BIR MOURAD RAIS ALGER.

Le soumissionnaire doit présenter une offre sous trois enveloppes conformément aux dispositions du cahier des charges. L'offre comprend : Ledossier de Candidature, l'offre technique et l'offre financière.

L'enveloppe extérieure qui abritera les trois enveloppes : Dossier de candidature, de l'offre technique et celle de l'offre financière doit être ANONYME et ne comporte aucune inscription extérieure autre que le numéro, l'objet de l'avis d'appel d'offre, le nom et l'adresse du service contractant et la mention :

*SOUMISSION A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVRTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES.*

La durée de préparation des offres est de dix (10) jours à compter de la date de la première publication de cet avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et la presse.

Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres, si coïncide avec un jour férie ou de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant au plus tard à 12h00mn.
Les dossiers de soumission devront être déposés à la :

Direction de l'Etablissement Mohamed Abderrahmani
Lot II les Castors Bir Mourad Rais Alger

Les soumissionnaires au titre du présent avis restent engagés par leurs offres trois mois plus durée de préparation des offres.
A rappeler que tous les soumissionnaires sont invités pour assister à la réunion d'ouverture des plis qui se tiendra le dernier jour de la durée de préparation des offres cité ci-dessus à 13 H 00 à la salle de bibliothèque de l'Etablissement.

*Le Jeune Indépendant* **du 02/02/2026 / ANEP 2616002993**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BAB-EL-OUED
NIF N° 408016000016049000003

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISIOIRE DE MARCHE**

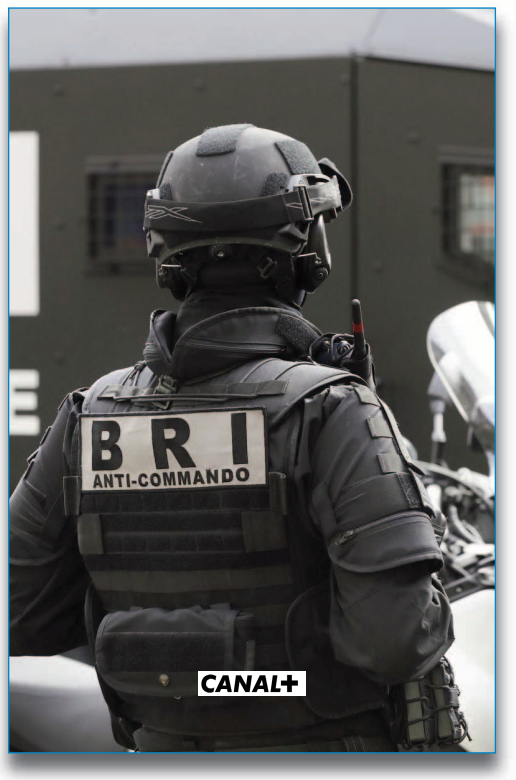
Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , la direction générale du CHU de Bab –El – Oued informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°24/2025, portant la réalisation des travaux de réhabilitation et extension du service d'hémodialyse du CHU BAB EL OUED reparti en trois (03) lots séparés, paru dans les quotidiens nationaux اللقـــاء le 04/09/2025 , Le Jeune Indépendant le : 04/09/2025 et le BOMOP , qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres techniques et financières, et d'après les critères arrêtés dans le cahier des charges, les marchés ont été attribués aux soumissionnaires suivants :

| DESIGNATION | Soumissionnaire provisoirement attributaire | MONTANT EN TTC | NOTE TECHNIQUE / points | Délai de livraison | Délai de garantie | CRITERES DE CHOIX |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lot 01 : Gros œuvres | ETB TCE MEZIANI FERHAT Nif: 168190100213121 | 89 506 802,00 DA Montant corrigé | 60/70 | Douze (12) mois | / | Moins disant |
| Lot 02 : Monte malade | EURL AF ASCENSEURS Nif :002240048329911 | 9 210 600,00 DA | 80/80 | Cent seize (116) jours | Vingt huit (28) mois | Soumissionnaire unique |
| Lot 03 : Fluide médicaux | SARL CNIE Nif :099916000750391000000 | 5 055 715,00 DA | 50,83/60 | Quinze (15) Jours | Vingt Six (26) Mois | Moins disant |

Les soumissionnaires désirants prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du CHU de BAB EL OUED au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.
Les soumissionnaires ont un délai de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP pour formuler d'éventuels recours auprès de la commission sectorielle des marchés, Ministère De La Santé, au 125 Bd ABDERRAHMANE LAALA EL MADANIA ALGER, conformément à l'article 82 alinéa 4 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

*Le Jeune Indépendant* **du 02/02/2026 / ANEP 2616003041**



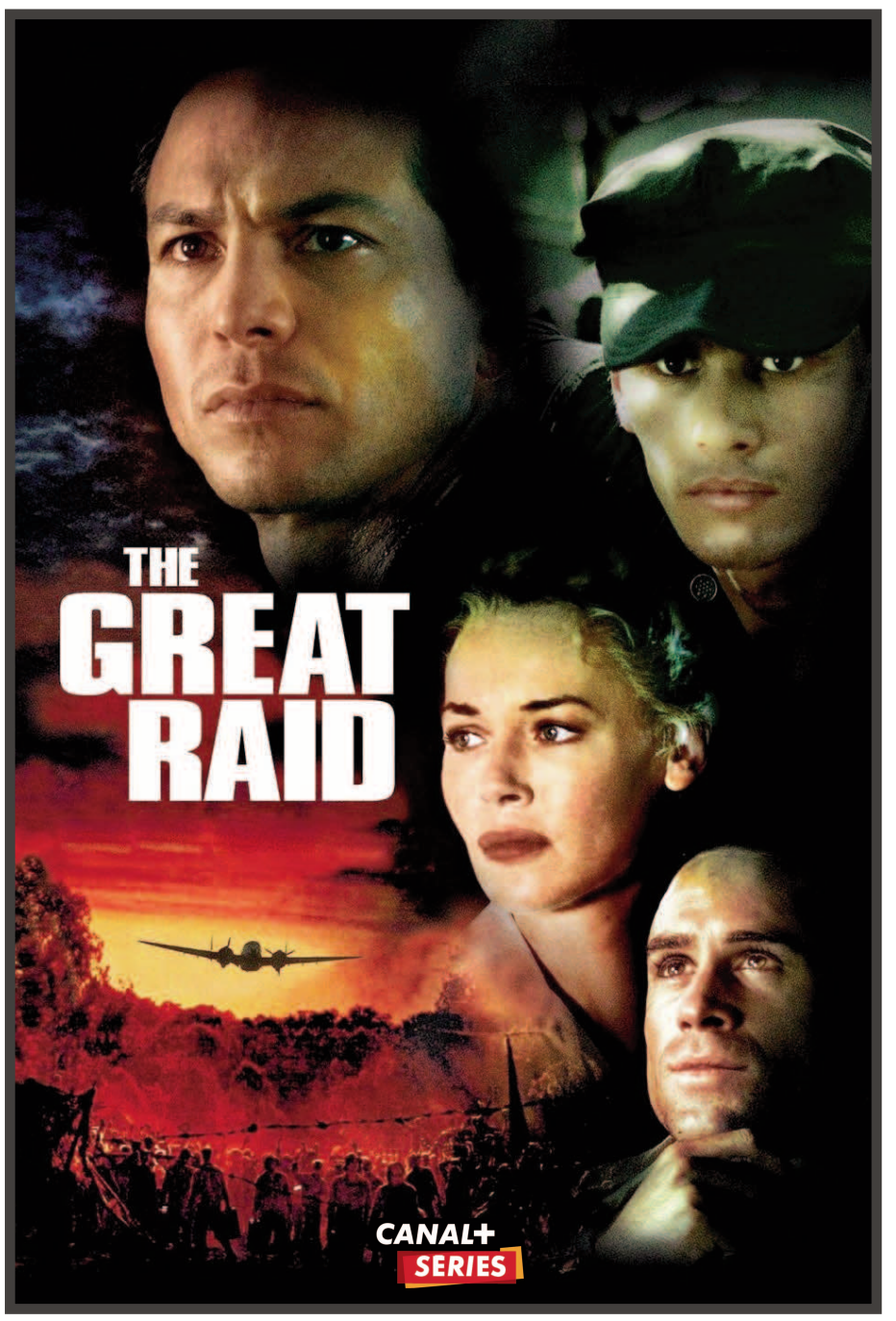













JEUNE INDEPENDANT













## télévision

PROGRAMME DU JOUR

**21h00** Série humoristique France - 2026 — TF1
La belle et le boulanger

**23h00** Série d'action - France 2025 — France 2
Coeurs Noirs

**21h00** Téléréalité - 2026 — 6
L'amour est dans le pré

**21h00** Justice France - 2025 — CANAL+
B. R. I.

**20h50** Thriller — W9
Etats-Unis - 2015
Prémonitions

**20h55** Film d'horreur — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2016
Terrifier

**21h05** Série humoristique — 6ter
France
Kaamelott

**21h00** Drame Canada - Etats-Unis - 2024 — CINE+ PREMIER
The Apprentice

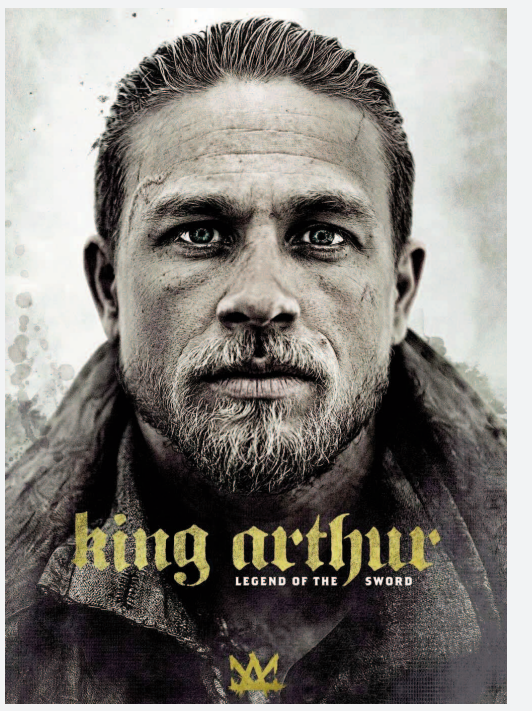
**21h50** Rugby : Top 14 Saison 2025 — CANAL+ SPORT
Pau / Toulon

**21h00** Drame - Italie - France 2024 — CINE+ CINEMA
Prima la vita

**20h50** Film pour la jeunesse — CANAL+ family
France - 2013
Boule & Bill

**21h15** Film d'action — TMC
Etats-Unis - Grande-Bretagne 2005
Batman Begins

21h00 la chaine CANAL+ SERIES




**Film d'aventures (Etats-Unis - Australie - Inde - Canada 2017)**

### Le roi Arthur : la légende d'Excalibur

Dans les ruelles sombres et boueuses de Londonium, où la misère côtoie la rébellion, Arthur (Charlie Hunnam) survit comme il peut, à la tête d'une bande de hors-la-loi aussiés que désenchantés. Entre les combines pour échapper aux soldats du roi et les nuits passées à rêver d'une vie meilleure, ce jeune homme au regard vif et aux poings solides ignore tout de son véritable héritage.

**23h00**

**Film de guerre (Australie - Etats-Unis 2005)**

### Le grand raid

En janvier 1945, l'armée japonaise, qui occupe les Philippines, retient prisonniers dans le camp de Cabanatuan plus de 500 soldats américains, dont le major Gibson, qui tente de le moral de ses troupes malgré la malaria qui le ronge. Pendant ce temps, le sixième bataillon de Rangers sous le commandement du lieutenant-colonel Henry Mucci, se prépare à lancer une opération d'envergure pour tenter de délivrer les prisonniers.

| HORAIRES DES PRIÈRES | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
|---|---|---|---|---|---|
| ANNABA | 05:54 | 12:43 | 15:33 | 17:55 | 19:21 |
| CONSTANTINE | 05:59 | 12:47 | 15:39 | 18:01 | 19:26 |
| ALGER | 06:13 | 13:01 | 15:54 | 18:16 | 19:41 |
| OUARGLA | 06:01 | 12:52 | 15:52 | 18:14 | 19:35 |
| CHLEF | 06:20 | 13:08 | 16:00 | 18:22 | 19:48 |
| MOSTAGANEM | 06:24 | 13:13 | 16:06 | 18:27 | 19:52 |
| ORAN | 06:27 | 13:16 | 16:09 | 18:31 | 19:56 |

LE JEUNE
# INDÉPENDANT
N° 8407 — LUNDI 2 FÉVRIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

| | Maximales | Minimales |
|---|---|---|
| Alger | 23° | 8° |
| Oran | 21° | 9° |
| Constantine | 19° | 3° |
| Ouargla | 22° | 7° |

TRANSPORT PUBLIC

## 335 nouveaux bus débarquent à Alger

*L'Algérie a réceptionné, hier, 335 bus neufs, premier lot d'un programme de 10 000 véhicules destiné à moderniser le transport public et à remplacer les bus vétustes. Une étape concrète pour améliorer la mobilité urbaine et stimuler l'industrie locale.*

Ces véhicules, provenant de Chine et d'Allemagne, seront progressivement mis en service pour remplacer des bus qui peinent à répondre à la demande croissante des grandes agglomérations. Selon les autorités, la livraison des quantités restantes est imminente et permettra de couvrir 6 800 bus dès les prochains mois. Cette initiative, suivie de près par le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP) et la Direction des industries militaires au sein du ministère de la Défense nationale (MDN).

Il convient de rappeler que, lors de la réunion du 26 août dernier, une rencontre ministérielle s'est tenue au Palais du Gouvernement, sous la présidence du Premier ministre, M. Sifi Ghrieb. Cette rencontre avait pour objectif de finaliser les mécanismes d'importation, de fabrication locale, de commercialisation et de financement des nouveaux bus.


*Améliorer la mobilité en milieu urbain.*

En plus de l'amélioration du service public, ce programme ambitieux répond à un double impératif, à savoir réduire la vétusté du parc existant et stimuler l'industrie locale, en impliquant start-ups et micro-entreprises spécialisées dans le secteur. L'initiative s'inscrit également dans une vision écologique et sécuritaire, avec des bus plus performants, moins polluants et plus sûrs pour les passagers.

Pour les habitants d'Alger et des autres grandes villes, ce programme pourrait transformer le quotidien en moins d'attente aux arrêts, des trajets plus confortables et un transport public enfin digne d'une capitale moderne. Une première étape concrète vers une mobilité urbaine renouvelée, fruit de la volonté du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et du prolongement de ses décisions, soutenue par une logistique sans précédent.

**M. B.**

INTEMPERIES

## Reboisement des espaces forestiers endommagés

**SUITE** aux intempéries auxquelles le pays a été confronté cette semaine, la Direction des forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger prévoit le reboisement des espaces forestiers endommagés par les vents violents ayant affecté plusieurs wilayas. Cette initiative est prise dans le cadre du rétablissement de l'équilibre écologique en milieu urbain. C'est ce qu'a annoncé hier la première responsable.

A cette occasion, Sabrina Hakkar, directrice des forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger, a déclaré à l'APS que son département s'apprête à lancer, dans les prochains jours, des campagnes de reboisement à travers les différents quartiers d'Alger afin de remplacer les arbres déracinés ou endommagés suite aux récentes intempéries. Soulignant également que cette démarche est une «initiative nécessaire pour restaurer l'équilibre écologique au sein du tissu urbain», elle a en outre fait savoir que «le remplacement des arbres par d'autres adaptés au milieu urbain reflète une approche technique moderne qui va au-delà des opérations de reboisement aléatoires».

Concernant la sélection des plants issus des pépinières forestières, la même responsable a précisé qu'elle obéit à plusieurs critères, notamment le choix d'espèces locales résilientes au climat et à la pollution, tout en garantissant leur sécurité phytosanitaire avant leur mise en terre.

Par ailleurs, Mme Hakkar a indiqué que ces opérations de remplacement, menées en coordination avec les autorités locales et en collaboration avec la société civile, cibleront dans une première phase les sites sinistrés, avant d'être élargies aux autres espaces propices au reboisement, conformément au programme tracé par la direction des forêts de la wilaya.

Afin d'assurer la durabilité de ces plantations, la même responsable a fait état d'un «suivi continu sur le terrain» assuré par les services de la direction, appelant les citoyens à contribuer à la réussite de cette opération par la protection et l'entretien des arbres plantés.

**Amel Saïdi**

LORS DE DEUX INCIDENTS DISTINCTS A ORAN

## Trois personnes intoxiquées et un sexagénaire décédé

**TROIS** personnes ont été victimes hier d'une intoxication au monoxyde de carbone dans un quartier résidentiel dans la wilaya d'Oran, tandis qu'un sexagénaire a tragiquement trouvé la mort après une chute accidentelle depuis un immeuble, deux drames qui frappent les esprits et rappellent à chacun l'importance de la vigilance et des précautions dans la vie quotidienne. Le premier incident s'est produit dans le quartier 350 logements à Maraval, vers 01 h 11, lorsqu'un chauffe-eau installé dans la salle de bain a libéré du monoxyde de carbone, provoquant l'intoxication de trois jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans. Les victimes présentaient des difficultés respiratoires au moment de l'intervention. Rapidement prises en charge par les équipes de secours, elles ont reçu les premiers soins sur place avant d'être évacuées vers l'hôpital local pour un suivi médical approfondi. Quelques heures plus tard, vers 11 h 24, un autre drame a frappé la ville dans le même quartier lorsqu'un homme âgé de 68 ans est tombé du deuxième étage d'un immeuble (R+03). Malgré l'intervention rapide des équipes de secours, il a succombé à ses blessures. Son corps a été transporté au service de médecine légale de l'hôpital local, tandis qu'une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cet accident tragique.

**Brahim Mazi**

**ANP**

### Quatre terroristes abattus à Ain Defla

**QUATRE** terroristes ont été abattus lors d'une opération de recherche et de ratissage, menée hier par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la zone de Djbel Amrouna à Ain Defla. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de recherche et de ratissage dans la zone de Djbel Amrouna dans le secteur militaire d'Ain Defla en 1ère Région militaire, des détachements de l'ANP ont abattu, aujourd'hui 1er février 2026, quatre terroristes et récupéré 4 pistolets-mitrailleurs de type Kalachnikov et une quantité de munitions», précise la même source.

### LANCEMENT DU SATELLITE ALGÉRIEN ALSAT-3

### Le président chinois félicite Tebboune

**LE PRÉSIDENT** de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu un message de félicitations de la part du président de la République populaire de Chine, M. Xi Jinping, à l'occasion du succès du lancement du satellite algérien Alsat-3. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué de la présidence de la République. Dans son message, le président chinois a adressé, au nom du gouvernement et du peuple chinois, ses chaleureuses félicitations au président Tebboune, ainsi qu'au gouvernement et au peuple algérien, saluant la réussite de cette opération spatiale majeure. Xi Jinping a souligné que le projet Alsat-3 constitue un nouvel exemple réussi de la coopération sino-algérienne dans le domaine spatial, après le satellite Alsat-1, et qu'il représente une concrétisation importante du partenariat stratégique global liant les deux pays. Le président chinois a, par ailleurs, affirmé la disponibilité de la Chine à approfondir la coopération avec l'Algérie dans le secteur spatial, en vue de promouvoir le développement scientifique et technologique et de soutenir la croissance économique et sociale des deux nations. Qualifiant l'Algérie de partenaire stratégique majeur de la Chine en Asie occidentale et en Afrique du Nord, Xi Jinping a mis en avant la profondeur historique de l'amitié unissant les deux pays. Il a également relevé les progrès constants des relations bilatérales ces dernières années, marquées par un renforcement de la confiance politique et des résultats concrets en matière de coopération. Enfin, le président chinois a réaffirmé l'importance qu'il accorde au développement des relations sino-algériennes et s'est dit prêt à œuvrer avec le Président Tebboune à enrichir davantage le contenu du partenariat stratégique global, au bénéfice des deux peuples. Il a également adressé une invitation officielle au chef de l'État algérien pour participer à la deuxième édition du Sommet sino-arabe, prévue en Chine.

**S. N.**